

Envoyé en préfecture le 13/03/2020

Reçu en préfecture le 13/03/2020

Affiché le

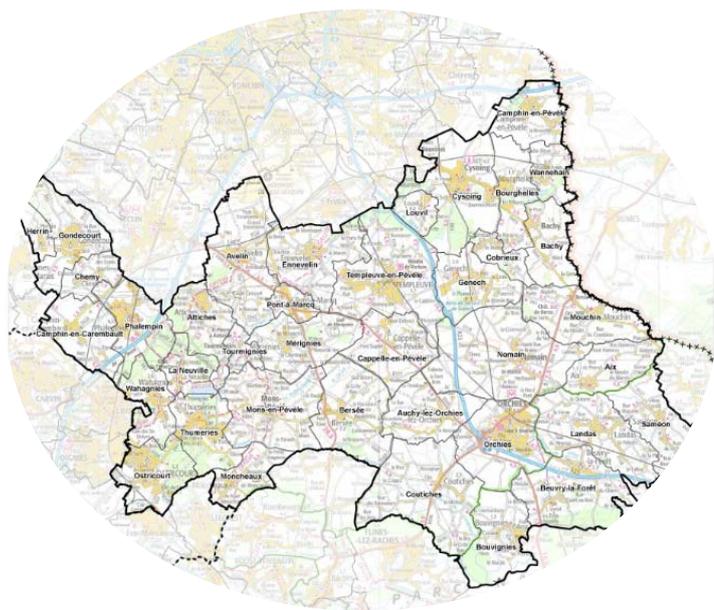
SLOW

ID : 059-200041960-20200309-CC_2020_023-DE



PLAN CLIMAT TERRITORIAL

Évaluation environnementale stratégique



Rapport environnemental



Dossier 16110040
04/10/2019



CITEPA



Réalisé par

ZAC du
Chevalement
5 rue des Molettes
59286 Roost-
Warendin
03 27 97 36 39

42 rue de Paradis
75010 Paris
01 44 83 68 83

1 rue du Nord
59840 Pérenchies
03 20 00 38 72



Plan Climat Air Energie

Évaluation environnementale stratégique

Envoyé en préfecture le 13/03/2020

Reçu en préfecture le 13/03/2020

Affiché le

ID : 059-200041960-20200309-CC_2020_023-DE

SLOW

Rapport environnemental

CC Pévèle-Carembault

Version	Date	Description
Rapport environnemental	octobre 19	Analyse itérative

	Nom - Fonction
Rédaction	Coline WALLART – Ingénieure Transition Energétique
Validation	Charlotte CHATTON



www.auddice.com

Agence nord
(siège social)
ZAC du Chevalement
5 rue des Molettes
59286 Roost-Warendin
03 27 97 36 39

Agence Est
Espace Sainte-Croix
6 place Sainte-Croix
51000 Châlons-en-
Champagne
03 26 64 05 01

Agence Ouest
PA Le Long Buisson
380 rue Clément Ader
27930 Le Vieil-Evreux
02 32 32 53 28

Agence Val de Loire
Pépinière d'Entreprises du
Saumurois
Rue de la Chesnaie-Distré
49400 Saumur
02 41 51 98 39

Agence Sud
Rue de la Claustre
84390 Sault
04 90 64 04 65

TABLE DES MATIÈRES

CHAPITRE 1. RÉSUMÉ NON TECHNIQUE	6
1.1 Contexte	7
1.2 Les points clés du diagnostic et de l'état initial de l'environnement	8
1.3 Emissions de gaz à effet de serre	9
1.4 Séquestration du carbone	9
1.5 Adaptation au changement climatique	9
1.6 Emissions de polluants atmosphériques	10
1.7 Les points-clés du PCAET	11
1.9 Les indicateurs de suivi	12
CHAPITRE 2. PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION PROBABLE DE L'ENVIRONNEMENT ET ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX.....	13
2.1 Construction du scénario environnemental de référence	14
2.2 Scénario environnemental de référence par thématique.....	14
CHAPITRE 3. STRATÉGIE DU PCAET	23
3.1 Stratégie du PCAET	24
3.2 Construction du plan d'actions.....	28
CHAPITRE 4. ANALYSE DES EFFETS NOTABLES PROBABLES DE LA MISE EN OEUVRE DU PCAET SUR L'ENVIRONNEMENT ET PRÉSENTATION DES MESURES POUR ÉVITER, RÉDUIRE, COMPENSER LES INCIDENCES NÉGATIVES SUR L'ENVIRONNEMENT	35
4.1 Analyse des incidences potentielles de la stratégie sur l'environnement	36
4.2 Analyse des incidences potentielles du plan d'actions sur l'environnement.....	41
4.3 Mesures d'évitement, de réduction ou de compensation des effets	49
4.4 Indicateurs de suivi.....	51
4.5 Conclusions.....	51
CHAPITRE 5. ANALYSE DES INCIDENCES SUR LE RÉSEAU NATURA 2000	53
5.1 Introduction.....	54
5.2 Réseau Natura 2000 sur la CC Pévèle-Carembault et à proximité	57
5.3 Détermination des habitats et des espèces d'intérêt communautaire à retenir dans l'évaluation	77
5.4 Analyse des incidences notables prévisibles du PCAET sur le réseau Natura 2000 et présentation des mesures pour éviter et réduire les incidences négatives	78
5.5 Conclusion	85
ANNEXES 86	
Annexe 1 – Tableau d'analyse des incidences des actions du PCAET sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire	87

INTRODUCTION

Le présent document constitue l'analyse itérative de l'évaluation environnementale stratégique du plan climat air énergie territorial (PCAET) de la Communauté de Communes Pévèle Carembault. Il s'articule autour de 5 chapitres :

- Perspectives d'évolution probable de l'environnement ;
- Contexte d'élaboration de la stratégie ;
- Analyse des effets sur l'environnement du scénario choisi ;
- Analyse des effets sur le réseau Natura 2000 ;
- Indicateurs de suivi.

L'Évaluation Environnementale Stratégique est un outil d'aide à la décision. Il permet l'intégration de l'approche environnementale dans le PCAET. Ainsi il peut permettre l'optimisation environnementale du PCAET au travers de l'étude des solutions de substitution.

Elle répond aux objectifs suivants :

- Prendre en compte l'ensemble des thématiques environnementales - identifier et évaluer les incidences sur l'environnement des orientations et mesures du PCAET ;
- De nourrir le PCAET et tout son processus d'élaboration, des enjeux environnementaux du territoire ;
- Mettre en avant les éventuels effets antagonistes du plan d'action du PCAET ;
- Estimer les perspectives d'évolution de l'environnement du territoire en l'absence de PCAET ;
- Définir les mesures envisagées pour éviter, réduire ou compenser ces incidences ;
- Contribuer à la transparence des choix et rendre compte des impacts des politiques publiques ;
- Contribuer à la bonne information du public et faciliter sa participation au processus décisionnel de l'élaboration du PCAET ;
- Éclairer la décision de l'autorité qui approuve le PCAET ;
- Servir d'outil d'information, de sensibilisation et de participation auprès des élus locaux mais également des partenaires et du grand public.

À retenir :

- Le PCAET doit prendre en compte ses effets sur l'environnement ;
- On compare les effets de la stratégie au scénario fil de l'eau.

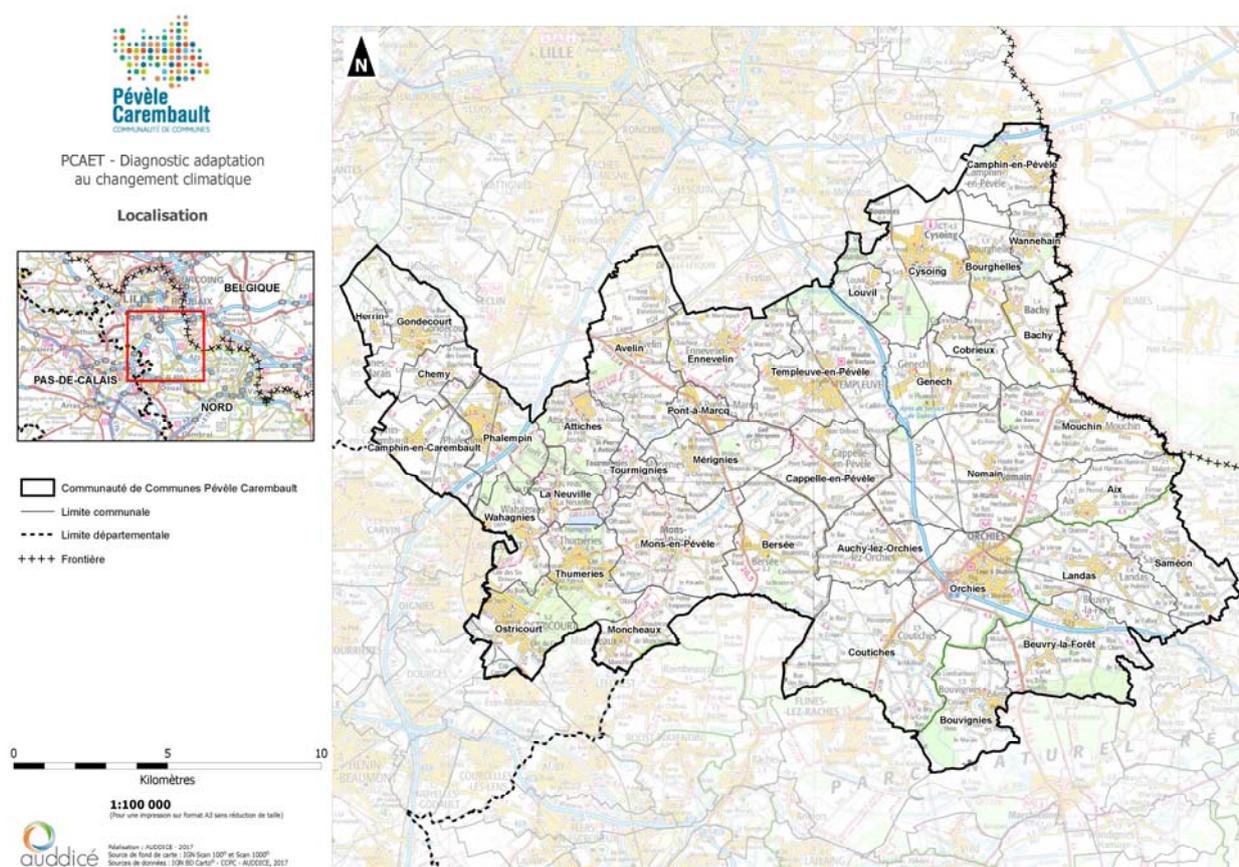
CHAPITRE 1. RÉSUMÉ NON TECHNIQUE

1.1 Contexte

La Communauté de communes de Pévèle Carembault (CCPC) est un établissement public de coopération intercommunal (EPCI) créé le 1er janvier 2014. La CCPC regroupe 38 communes sur 31 033 hectares et compte environ 94 000 habitants. Le territoire de la CCPC se trouve au cœur du département du Nord et à proximité directe de grandes agglomérations (Lille, Douai et Valenciennes).

La loi de transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015 place l'échelon de l'intercommunalité au cœur du dispositif local air-énergie-climat et a rendu obligatoire l'élaboration d'un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) pour les collectivités de plus de 20 000 habitants.

Le Plan Climat Air Energie de la Communauté de Communes de Pévèle Carembault est conforme au décret d'application n°2016-849 du 26 juin 2016.



Périmètre du Plan Climat Air Energie Territorial

Communes concernées : Aix-en-Pévèle, Attiches, Auchy-lez-Orchies, Avelin, Bachy, Bersée, Beuvry-la-Forêt, Bourghelles, Bouvignies, Camphin-en-Carembault, Camphin-en-Pévèle, Cappelle-en-Pévèle, Chemy, Cobrieux, Coutiches, Cysoing, Ennevelin, Genech, Gondcourt, Herrin, La Neuville, Landas, Louvil, Mérégnies, Moncheaux, Mons-en-Pévèle, Mouchin, Nomain, Orchies, Ostricourt, Phalempin, Pont-à-Marcq, Saméon, Templeuve-en-Pévèle, Thumeries, Tourmignies, Wahagnies, Wannehain.

1.2 Les points clés du diagnostic et de l'état initial de l'environnement

■ Consommation d'énergie

La consommation énergétique annuelle atteint 2,4 TWh en énergie finale pour une dépense globale d'environ 200 millions d'euros. L'industrie et le résidentiel sont les deux secteurs les plus consommateurs d'énergie (représentant les deux-tiers des consommations), suivie par le transport routier.

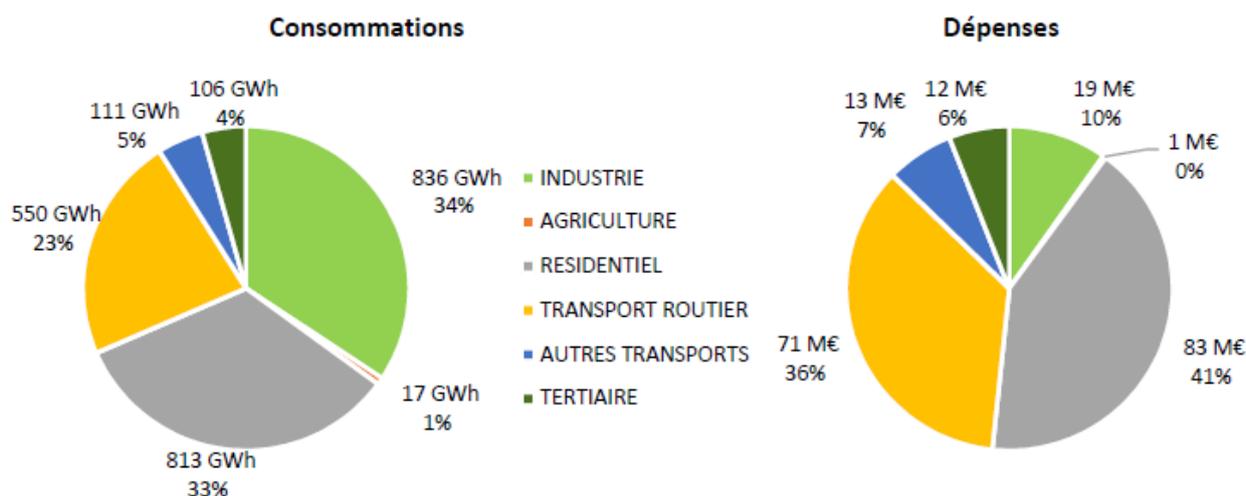


Figure 1. Répartition de la consommation énergétique par secteur en 2014

La principale source d'énergie consommée sur le territoire est les produits pétroliers (transport routier principalement). Le gaz et l'électricité représentent chacun environ 25 % de la consommation. Les carburants dominent la facture énergétique avec 40 % des dépenses (majorité des produits pétroliers).

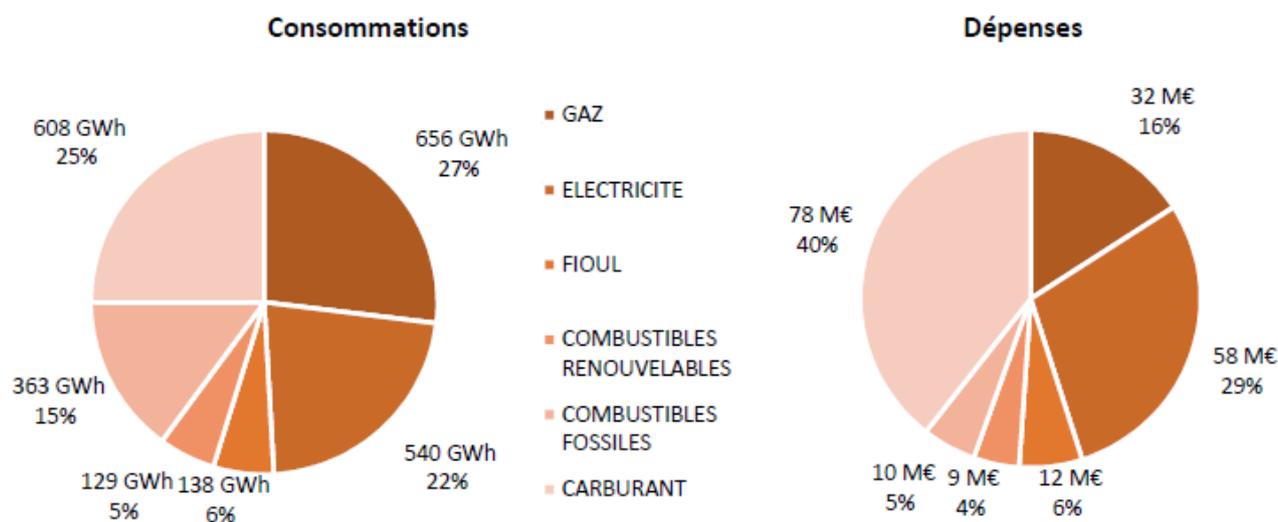


Figure 2. Répartition de la consommation par combustible en 2014

La production d'énergie renouvelable s'élève à 136 GWh, soit 5,5 % de la consommation finale du territoire.

1.3 Emissions de gaz à effet de serre

Chaque année, le territoire émet directement sur le territoire l'équivalent de 639 051 tonnes équivalentes CO₂, dont près de 36% liés au transport routier, 29% liés au secteur industriel et 20% liés au secteur résidentiel.

7 gaz à effet de serre sont étudiés et leurs émissions sont ramenées en tonnes CO₂ équivalent.

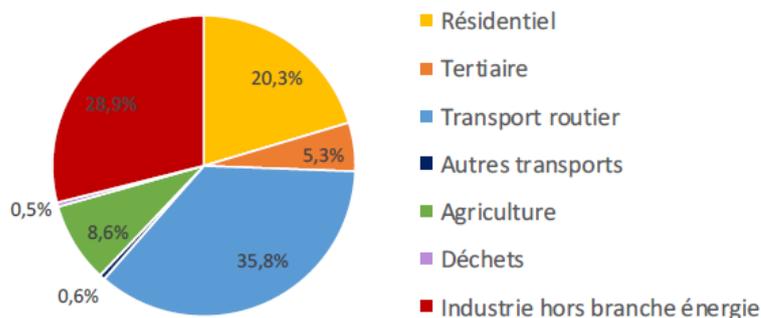


Figure 3. Répartition des émissions de GES sur le territoire - approche réglementaire - année 2012

1.4 Séquestration du carbone

Les connaissances sur les mécanismes naturels de stockage du carbone sont encore insuffisantes. Cependant, les estimations faites par l'INRA indiquent qu'elles ne sont pas négligeables. On distingue les stocks de carbone des flux :

- Le terme « stock de carbone » désigne la quantité totale de carbone stockée sur une parcelle de terrain,
- Ces stocks sont soumis à des « flux de carbone ». Il s'agit de variations de teneur en carbone : croissance des forêts, changement d'affectation des sols, pratiques agricoles...

Sur le territoire, le bilan de ces flux donne un puits net de 3 734 t CO₂/an, soit 1% des émissions de gaz à effet de serre du territoire.

1.5 Adaptation au changement climatique

Le territoire est particulièrement sensible aux inondations, aux mouvements du sol liés aux retraits et gonflements des argiles, à l'érosion, aux vagues de chaleur. Ces aléas doivent être pris en compte dans l'aménagement du territoire, notamment en limitant l'étalement urbain et l'artificialisation via la consommation de l'espace agricole et naturel qui contribuent entre autres aux phénomènes d'inondation et d'ilots de chaleur.

1.6 Emissions de polluants atmosphériques

Les polluants atmosphériques et les GES sont en grande partie issus de sources communes, et notamment des opérations de combustion pour la production d'énergie et les transports : des co-bénéfices sont identifiables dans l'élaboration et l'application des politiques de réduction des émissions de polluants atmosphériques et de GES.

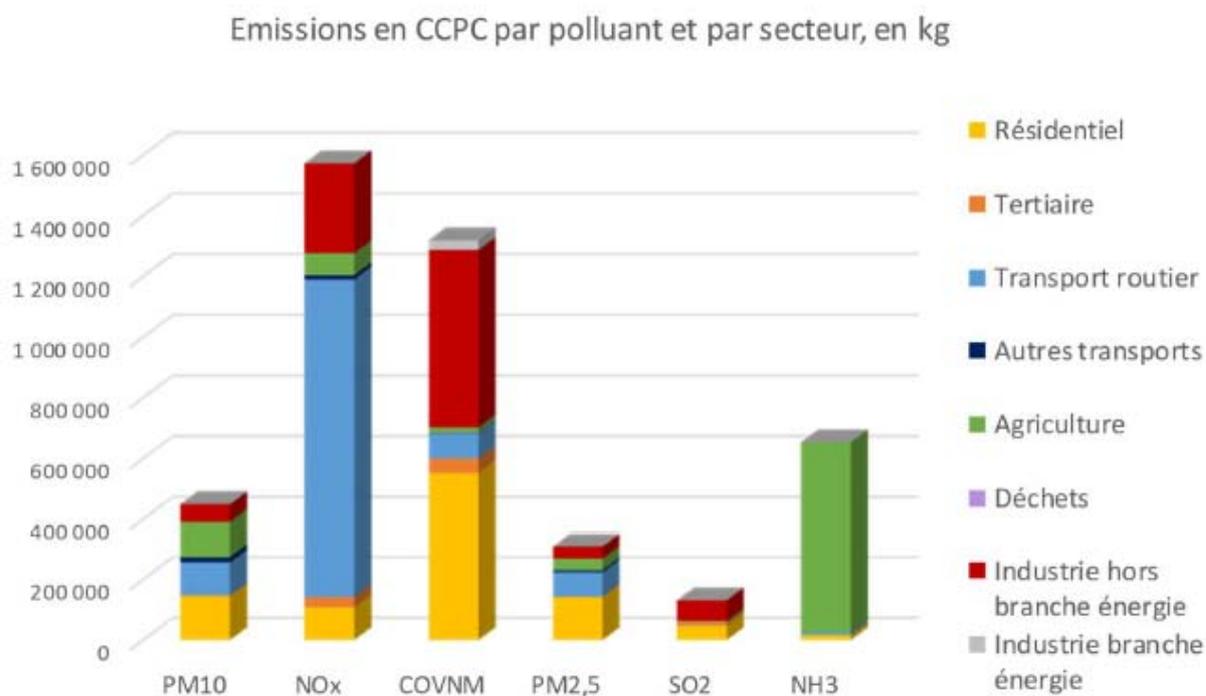


Figure 4. Répartition des émissions par polluant atmosphérique sur le territoire - approche réglementaire - année 2012

1.7 Les points-clés du PCAET

1.7.1 Stratégie

Le diagnostic, la mobilisation des acteurs du territoire et le travail de co-construction des ateliers de concertation ont permis d'identifier les enjeux du territoire : réduction des consommations d'énergie, développement des énergies renouvelables et de récupération, réduction des émissions de gaz à effet de serre, stockage du carbone sur le territoire, mais aussi des enjeux plus transversaux comme l'usage du territoire, l'amélioration de la qualité de l'air, l'adaptation du territoire et des populations aux changements climatiques, ou l'exemplarité des pratiques de la collectivité.

La stratégie retenue à horizon 2050 repose sur les 5 axes suivants :

- **Axe 1** : produire de l'énergie autrement (Favoriser les énergies renouvelables)
- **Axe 2** : réduire et optimiser sa consommation d'énergie (habitat, entreprises, tertiaire et équipements publics)
- **Axe 3** : se déplacer autrement
- **Axe 4** : S'adapter aux changements climatiques
- **Axe 5** : consommer autrement

1.7.2 L'analyse environnementale

L'analyse environnementale stratégique du Plan Climat Air Energie Territorial a permis de garantir que les mesures proposées n'auront aucun impact négatif sur l'environnement.

De plus l'analyse a mis en évidence l'absence d'incidences négatives de la grande majorité des actions stratégiques et des mesures du PCAET sur les espèces d'intérêt communautaire des sites Natura 2000 retenues dans l'évaluation (oiseaux et chiroptères).

Par ailleurs les indicateurs définis permettront de suivre et d'évaluer les mesures du plan d'action ainsi que les différentes mesures d'évitement, de réduction, de compensation voire d'accompagnement du plan d'action du Plan Climat Air Energie Territorial.

1.9 Les indicateurs de suivi

Les indicateurs de suivi permettront de vérifier l'absence d'impact sur l'environnement lors de l'application du PCAET. Ils concernent principalement les effets négatifs pressentis.

Incidences	Indicateurs
Consommation d'espaces agricoles et naturels	Occupation des sols : suivi de l'artificialisation des sols
Détérioration de la biodiversité et des milieux naturels	Suivi des autorisations pour les projets ayant un impact sur la biodiversité
Aggravation des risques naturels, technologiques, des pollutions et nuisances	Suivi des périmètres d'acheminement de chaque projet
Dégradation de la qualité de l'air	Suivi des émissions de polluants atmosphériques

Tableau 1. Mesures d'évitement, de réduction ou de compensation

CHAPITRE 2. PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION PROBABLE DE L'ENVIRONNEMENT ET ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

2.1 Construction du scénario environnemental de référence

Le scénario environnemental de référence caractérise la situation environnementale à 20-30 ans pour le territoire selon son évolution probable si le projet de PCAET n'est pas mis en œuvre.

Ce scénario intègre donc les dynamiques d'évolution du territoire en cours, sur la base de projections démographiques notamment et des ratios de consommations d'espaces et de consommations de ressources (eau notamment). Si possible, des hypothèses de spatialisations de développement pourront être formulées.

Les politiques, programmes, actions « correctrices » engagés par les acteurs seront également pris en compte, tels que les démarches d'animation de Trame verte et bleue, Schéma de Cohérence territoriale...

Situer les éléments du diagnostic dans une matrice Atouts – Faiblesses – Opportunités - Menaces aide à identifier des enjeux. Cette analyse permet de définir les objectifs en cherchant à maximiser les potentiels des atouts et des opportunités et à minimiser les effets des faiblesses et des menaces. Cette analyse permet ainsi de visualiser rapidement les principales tendances et les priorités.

2.2 Scénario environnemental de référence par thématique

Le choix d'une présentation du scénario environnemental de référence par thématique utilisée pour l'Etat Initial de l'Environnement a été fait. Les tendances d'évolution par thématique sont ainsi présentées.

2.2.1 Partie 1 : Caractéristiques physiques générales

■ Perspectives d'évolution des caractéristiques géomorphologiques

ETAT INITIAL	
ATOUTS	FAIBLESSES
Ressource géologique à valoriser : l'argile Substrat géologique créant contexte paysager propice à l'installation de prairies	Difficulté de l'infiltration des eaux pluviales
PERSPECTIVES D'EVOLUTION AU FIL DE L'EAU	
OPPORTUNITES	MENACES
Ressource géologique à valoriser : l'argile Valorisation des terres agricoles propice aux prairies	Risque de retrait et gonflement des argiles suite aux variations d'humidité pouvant entraîner des endommagements sur les bâtiments et infrastructure Risque d'augmentation du ruissellement et du risque d'inondation
ENJEUX POUR LE PCAET	
Maitriser l'urbanisation et anticiper le risque de retrait et gonflement des argiles sur les nouvelles constructions Lutter contre l'imperméabilisation des sols et favoriser l'infiltration des eaux à la parcelle pour éviter les ruissellements en privilégiant les prairies	

■ Perspectives d'évolution de la ressource en eau

ETAT INITIAL	
ATOUTS	FAIBLESSES
<p>Les nappes ont un bon état chimique</p> <p>La nappe des Sables landéniens d'Orchies a un bon état quantitatif</p>	<p>La nappe calcaire carbonifère a un mauvais état quantitatif</p> <p>La Marque a un objectif de bon état chimique pour 2027</p> <p>Le bon état écologique de la Marque est reporté en 2027,</p>
PERSPECTIVES D'EVOLUTION AU FIL DE L'EAU	
OPPORTUNITES	MENACES
<p>Attractivité écologique</p> <p>Mise en œuvre du SDAGE 2016-2021</p> <p>Valorisation des cours d'eau en tant que continuités écologiques</p>	<p>Aggravation de la pollution chimique de l'eau souterraine</p> <p>Aggravation de l'état écologique et chimique du cours d'eau</p> <p>Baisse de la biodiversité aquatique si augmentation de la pollution (lié à la baisse du niveau d'eau)</p>
ENJEUX POUR LE PCAET	
<p>Assurer une gestion économe de la ressource en eau</p> <p>Garantir la disponibilité de la ressource en eau potable sur le territoire et des territoires voisins</p> <p>Préserver la qualité des eaux de surface et des zones humides</p>	

■ Perspectives d'évolution des caractéristiques climatiques et énergétiques

ETAT INITIAL	
ATOUS	FAIBLESSES
	Les secteurs du transport, de l'industrie et du résidentiel sont les plus gros émetteurs de GES du territoire
PERSPECTIVES D'EVOLUTION AU FIL DE L'EAU	
OPPORTUNITES	MENACES
Evolution des cultures	Vulnérabilité des personnes sensibles aux fortes chaleurs (personnes âgées, asthmatiques, enfants...) Les ressources pétrolières sont des ressources finies
ENJEUX POUR LE PCAET	
<p>Développer les actions d'atténuation du changement climatique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réduire les émissions de gaz à effet de serre - Réduire les consommations énergétiques - Développer les énergies renouvelables - Préserver les puits de carbone <p>Développer les actions d'adaptation du changement climatique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réduire la vulnérabilité aux risques naturels de retrait-gonflement des argiles - Préserver et renforcer la biodiversité locale - Adapter les pratiques agricoles - Assurer une gestion durable des boisements et des haies bocagères - Prévenir les effets d'îlots de chaleur urbains dans les projets d'aménagement 	

2.2.2 Partie 2 : Caractéristiques naturelles et culturelles générales

■ Perspectives d'évolution des caractéristiques naturelles

ETAT INITIAL	
ATOUTS	FAIBLESSES
<p>Présence d'un site du réseau Natura 2000</p> <p>Présence de 6 ZNIEFF de type 1 et 3 ZNIEFF de type 2</p> <p>Présence de 3 Espaces Naturels Sensibles</p> <p>Présence d'une ZICO (Directive Oiseau)</p> <p>Le territoire intercommunal est concerné par des réservoirs de biodiversité et par des corridors écologiques.</p>	<p>Aucun site en gestion du Conservatoire des Espaces Naturels du Nord</p> <p>Plusieurs axes de transports fragmentent le territoire : autoroutes A23 et A1, chemins de fer, routes départementales</p> <p>Présence d'une forte pollution lumineuse sur l'ensemble du territoire, et en particulier autour de Pont-à-Marcq, Templeuve, Orchies, Cysoing.</p> <p>Fragmentation des boisements</p>
PERSPECTIVES D'EVOLUTION AU FIL DE L'EAU	
OPPORTUNITES	MENACES
<p>Maintien voire augmentation des sites naturels et forêts comme sites de stockage de carbone</p> <p>Maintien voire augmentation de la biodiversité, favorise l'adaptation au changement climatique contrairement aux monocultures</p>	<p>Augmentation du risque d'allergies lié aux pollens</p> <p>Perte de milieux agro-naturels liée à une urbanisation non maîtrisée</p>
ENJEUX POUR LE PCAET	
<p>Préserver les espaces à enjeux écologiques majeurs ou forts particulièrement sensibles par leur disparition et de leur faible taille</p> <p>Connecter les réservoirs de biodiversité entre eux par des corridors écologiques et assurer la fonctionnalité écologique des milieux humides et aquatiques, boisés et bocagers</p> <p>Poursuivre les actions engagées visant à préserver et améliorer la biodiversité, en tant que mesures nécessaires pour adapter le territoire au changement climatique</p> <p>Maitriser l'artificialisation des sols et préserver les espaces agricoles, naturels et forestiers</p> <p>Favoriser la préservation des éléments éco-paysagers remarquables (haies, talus, mares...)</p> <p>Améliorer la perméabilité écologique des infrastructures et milieux artificialisés.</p>	

■ Perspectives d'évolution des paysages et du patrimoine

ETAT INITIAL	
ATOUS	FAIBLESSES
<p>Présence de 10 monuments historiques</p> <p>Les paysages sont marqués par la vallée de la Marque, la plaine de la Scarpe et des zones humides et boisées</p>	<p>Fragmentation du territoire</p> <p>Forte pollution lumineuse</p>
PERSPECTIVES D'EVOLUTION AU FIL DE L'EAU	
OPPORTUNITES	MENACES
<p>Valorisation des modes doux à travers la valorisation touristique des espaces remarquables (vélo, marche, ...)</p>	<p>Urbanisation qui peut modifier les paysages</p>
ENJEUX POUR LE PCAET	
<p>Préserver les paysages et patrimoine remarquables, les sites protégés, le bâti traditionnel et des motifs caractéristiques du paysage naturel</p> <p>Valoriser le potentiel touristique tout en veillant à ne pas dénaturer l'identité des lieux (qualité paysagère)</p> <p>Assurer l'intégration paysagère des nouvelles urbanisations pour limiter le cloisonnement paysager, la banalisation ; et l'appropriation des paysages par les riverains</p> <p>Anticiper les évolutions du paysage dues au changement climatique, par exemple à travers les choix d'essences locales adaptées</p>	

2.2.3 Partie 3 : Risques naturels

■ Perspectives d'évolution des risques naturels

ETAT INITIAL	
ATOUTS	FAIBLESSES
<p>Un seul effondrement de terrain concerné par un arrêté de catastrophe naturelle lié aux « Mouvements de terrain ».</p> <p>Peu de risque sismique et de foudroiement</p>	<p>Nombreux arrêtés de catastrophes naturelles. Entre 1945 et 2016 plus de 40 évènements ont été recensés dont 14 en hiver et 15 en été.</p> <p>Plusieurs types d'inondations identifiés (ruissellement, coulées de boue, remontée de nappe)</p> <p>3 communes concernées par l'AZI Scarpe Aval</p> <p>La majorité du territoire de la CC Pévèle Carembault est impactée par le retrait – gonflement des argiles.</p> <p>4 arrêtés concernent les mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols</p> <p>Trois cavités sont identifiées</p>
PERSPECTIVES D'EVOLUTION AU FIL DE L'EAU	
OPPORTUNITES	MENACES
<p>Mise en œuvre des PPRI de la vallée de la Marque (17 communes concernées) et de Wahagnies – Ostricourt (6 communes concernées)</p>	<p>L'urbanisation augmente les risques d'inondations et aggrave les conséquences</p> <p>Augmentation des risques d'inondation, de mouvements de terrain, de coulées de boue avec le changement climatique</p> <p>Risque amplifié de feux de forêts ou de moissons dû à la sécheresse</p>
ENJEUX POUR LE PCAET	
<p>Réduire la vulnérabilité et adapter le bâti aux risques identifiés, en particulier dans le contexte de changement climatique accentuant ces phénomènes</p> <p>Favoriser l'infiltration des eaux à la parcelle pour éviter les ruissellements</p> <p>Rappeler les règles émanant des PPRI</p>	

2.2.4 Partie 4 : Risques industriels, pollutions et nuisances

■ Perspectives d'évolution des risques industriels, pollutions et nuisances

ETAT INITIAL	
ATOUTS	FAIBLESSES
<p>Le nombre de jours d'épisodes de pollution a nettement diminué entre 2014 et 2017</p> <p>La gestion des déchets est gérée par le SYMIDEME</p>	<p>33 Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE)</p> <p>3 sites SEVESO seuil haut sont présents (sur les communes d'Orchies, Ostricourt et Beuvry-la-Forêt).</p> <p>2 PPRT sont présents : PPRT Minakem à Beuvry-la-Forêt et PPRT Titanobel à Ostricourt</p> <p>Le territoire est traversé par des canalisations de matières dangereuses (Gaz naturel et hydrocarbures)</p> <p>3 axes routiers empruntés pour le transport de matières dangereuses (A1, A23 et A27)</p> <p>Présence de 13 sites BASOL et 288 sites BASIAS ont été recensés</p> <p>4 communes concernées par un Plan d'Exposition au Bruit (PEB) lié à l'aéroport de Lille-Lesquin</p> <p>Les communes du nord du territoire sont fortement concernées par la pollution lumineuse en provenance de la métropole lilloise.</p>
PERSPECTIVES D'EVOLUTION AU FIL DE L'EAU	
OPPORTUNITES	MENACES
<p>Requalification éventuelle des sites BASIAS</p> <p>Baisse d'émissions de polluants atmosphériques découlant des actions au niveau national</p> <p>Optimisation des transports en se rapprochant des projets de la MEL</p>	<p>Pollution possible d'anciens sites BASIAS et BASOL</p> <p>Sources de polluants atmosphériques sur lesquelles on ne peut pas agir au niveau local et pour lesquelles les politiques nationales sont inexistantes ou peu développées</p> <p>Augmentation des polluants atmosphériques dus au réchauffement climatique</p>
ENJEUX POUR LE PCAET	
<p>Limiter l'exposition de la population aux pollutions et adapter les aménagements</p> <p>Étudier le potentiel de renaturation en ville des friches urbaines</p> <p>Éviter l'exposition de nouvelles populations aux risques technologiques</p> <p>Garantir la sécurité des biens et personnes autour des sites ICPE</p> <p>Réduire l'exposition de la population aux particules fines</p> <p>Développer les alternatives au transport routier pour améliorer la qualité de l'air</p>	

2.2.5 Partie 5 : Milieu humain

■ Perspectives d'évolution démographiques et sanitaires

ETAT INITIAL	
ATOUTS	FAIBLESSES
<p>Le territoire de proximité de Lille est bien desservi en matière de professionnels de santé.</p> <p>Les médecins, les pharmaciens, les masseurs-kinésithérapeutes, les chirurgiens-dentistes, les infirmières sont accessibles très rapidement sur le territoire.</p>	<p>Taux de surmortalité est de 10%</p> <p>Les cancers constituent la première cause de mortalité en 2011-2013, suivis par les maladies cardiovasculaires.</p> <p>Les cancers de la trachée, des bronches et du poumon et des voies aérodigestives supérieures sont particulièrement prégnants chez les hommes, avec une surmortalité de 25 à 45% pour le territoire de Lille.</p> <p>Le territoire de proximité de Lille connaît un différentiel de mortalité par rapport à la France compris entre 25 et 45% pour les cancers du sein chez les femmes.</p> <p>Sur le territoire de proximité de Lille, le différentiel de mortalité par rapport à la France est compris entre 25 et 45 % chez les hommes pour la bronchopneumopathie chronique obstructive.</p>
PERSPECTIVES D'EVOLUTION AU FIL DE L'EAU	
OPPORTUNITES	MENACES
<p>Agir sur les sources le plus en amont possible afin de limiter les coûts sanitaires</p>	<p>Augmentation des maladies respiratoires et cardiovasculaires liées à l'augmentation de la pollution de l'air</p> <p>Augmentation des allergies aux pollens</p> <p>Augmentation et apparition de nouvelles maladies pathogènes</p>
ENJEUX POUR LE PCAET	
<p>Limiter l'exposition de la population aux pollutions et adapter les aménagements</p>	

■ Perspectives d'évolution de l'urbanisation

ETAT INITIAL	
ATOUTS	FAIBLESSES
Avec 21 480 ha de prairie et de terres arables, le territoire est à 69% composé d'espaces agricoles.	<p>Près de 20% des sols sont artificialisés, ce qui représente près de 6 3200 hectares.</p> <p>L'étalement urbain créé des continuités urbaines</p> <p>Les infrastructures favorisant l'usage de la voiture individuelle</p>
PERSPECTIVES D'EVOLUTION AU FIL DE L'EAU	
OPPORTUNITES	MENACES
<p>Friches industrielles à valoriser</p> <p>Création de voies douces favorisant l'attractivité</p>	Artificialisation trop forte des terres agricoles
ENJEUX POUR LE PCAET	
<p>Limiter le recours à la voiture individuelle pour les déplacements</p> <p>Limiter le besoin de mobilité</p>	

CHAPITRE 3. STRATÉGIE DU PCAET

3.1 Stratégie du PCAET

3.1.1 Elaboration

La stratégie du PCAET de la CCPC a été élaborée en plusieurs étapes. A l'issue de la phase de diagnostic, un séminaire des élus a été organisé pour construire la stratégie. La stratégie a ensuite évolué pour répondre aux besoins et aux attentes du territoire.

■ Séminaire des élus à Nomain, le 15 février 2018

> Sensibilisation et restitution des diagnostics

Le séminaire commence par une première partie dédiée à la sensibilisation des élus aux enjeux du réchauffement climatique et des enjeux énergétiques. Les résultats des différents diagnostics sont présentés et sont accompagnés d'un quizz.

> Atelier 1 – Projection à l'horizon en 2050

L'objectif de l'atelier est de projeter les élus en 2050 et de se demander quelles seront les préoccupations des habitants et quels seront leurs besoins et attentes, à partir de 6 personnages types.

Chaque groupe composé de 4-5 personnes choisit 3 thématiques (alimentation, déplacement, habitat, loisirs...) et répond aux questions suivantes :

- Quels seront leurs besoins et attentes ?
- Quels problèmes ou difficultés peut-on rencontrer dans ce territoire ?
- Comment se déplaceront-elles ?
- Quelles réponses peuvent apporter les élus ?

A la fin de l'atelier chaque groupe présente son personnage et présente le fruit des réflexions.

> Atelier 2 - Propositions d'axes stratégiques : lien entre le PCAET et le projet de territoire

Afin d'éviter de multiplier les documents d'orientation, le groupement propose de partir du projet de territoire de la CCPC qui a été validé en 2016.

L'enjeu de l'atelier est de faire le lien entre le projet du territoire et le PCAET. L'objectif est de définir les axes stratégiques du PCAET à partir du projet de territoire.

Les groupes ont proposé les axes stratégiques suivants :

- **Un territoire connecté** : Nous souhaitons une connexion intelligente qui vise à garder des équilibres, des échanges et du partage dans notre territoire. C'est un moyen de communication qui permet une mobilité durable (ex : le covoiturage) et évite le transport individuel.

- **Un territoire familial** : Pour faire face au changement climatique, les orientations doivent permettre la mutualisation, la proximité et l'optimisation dans le domaine de l'habitat, des déplacements, de l'alimentation et des loisirs.
- **Terre d'entrepreneurs** : Promouvoir et favoriser l'innovation en privilégiant la sobriété (foncier, énergétique, environnemental) dans un souci d'identité territoriale et d'adaptation des projets existants. Cette terre d'entrepreneurs ne peut vivre sans une agriculture durable performante et une mobilité réussie.
- **Un territoire en transition écologique** : Le changement climatique nous oblige à nous adapter en promouvant les énergies renouvelables, en adaptant les modes de transports, en privilégiant une alimentation de proximité afin de limiter les risques naturels, la pollution de l'air et de réduire l'augmentation de la température.
- **Une campagne vivante** : Ancrer l'identité du territoire à travers une agriculture respectueuse de l'homme et de la biodiversité. Accompagner l'adaptation de la biodiversité au changement climatique et utiliser la résilience de la nature au service d'une agriculture forte de son identité locale, riche de la relation de proximité et des échanges entre citoyens.

■ Formalisation d'une première version de la stratégie

Les axes stratégiques ont été retravaillés pour correspondre également aux politiques mises en place par la collectivité mais aussi au cadre réglementaire, aboutissant à 5 thèmes :

- Energies – consommation
- Energies – production
- Pollution atmosphérique
- Adaptation aux changements climatiques
- Consommation responsable et locale

■ Finalisation de la stratégie

Le contenu des axes a également évolué, conduisant à une nouvelle stratégie, sous la forme suivante :

- Produire de l'énergie autrement
- Réduire et optimiser sa consommation d'énergie (habitat, entreprises, tertiaire et équipements publics)
- Se déplacer autrement
- S'adapter aux changements climatiques
- Consommer autrement

3.1.2 Contenu de la stratégie

Axes	Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels	
Axe 1 : produire de l'énergie autrement (Favoriser les énergies renouvelables)	1.1 Produire de l'énergie à partir du solaire	1.1.1 Diagnostiquer	
		1.1.2 Sensibiliser	
		1.1.3 Accompagner / financer / porter	
	1.2 Produire de l'énergie à partir la méthanisation	1.2.1 Diagnostiquer	
		1.2.2 Sensibiliser	
		1.2.3 Accompagner / financer / porter	
	1.3 Produire de l'énergie à partir de la chaleur fatale	1.3.1 Diagnostiquer	
		1.3.2 Sensibiliser	
		1.3.3 Accompagner / financer / porter	
	1.4 Produire de l'énergie à partir de la géothermie	1.4.1 Diagnostiquer	
		1.4.2 Sensibiliser	
		1.4.3 Accompagner / financer / porter	
	1.5 Produire de l'énergie à partir de l'éolien	1.5.1 Diagnostiquer	
		1.5.2 Sensibiliser	
		1.5.3 Accompagner / financer / porter	
AXE 2 : réduire et optimiser sa consommation d'énergie (habitat, entreprises, tertiaire et équipements publics)	2.1. Accompagner le développement et la rénovation d'un habitat résidentiel économe	2.1.1 Sensibiliser et accompagner les habitants à la rénovation énergétique et aux éco-matériaux pour favoriser les changements de comportement et les accompagner dans leur projet	
		2.1.2 Impulser la construction de logements sociaux performants énergétiquement	
		2.1.3 Mobiliser et monter en compétence les professionnels du bâtiment (vrai enjeu de formation, notamment écomatériaux)	
	2.2 Rénover et construire des bâtiments, des équipements publics performants (économie)	2.2.1 Mener une politique de rénovation et de gestion énergétique des bâtiments publics et espaces publics	
		2.3 Accompagner les entreprises dans la réduction et l'optimisation de leurs consommations énergétiques	
	2.3	2.3.1 Massifier les pratiques responsables sur le territoire	
	Axe 3 : se déplacer autrement	3.1 Améliorer les conditions de déplacements à partir de l'offre de transport existante	3.1.1 Conduire un programme de travaux visant à améliorer l'accès aux gares et aux pôles d'échanges
			3.1.2 Faciliter et encourager l'utilisation des transports en commun en améliorant et valorisant l'offre de service

Axes	Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels
	3.2 Encourager les nouvelles pratiques visant à réduire l'utilisation de la voiture individuelle polluante	3.2.1 Réaliser un schéma cyclable
		3.2.2 Limiter les déplacements en encourageant les dynamiques locales de coworking et de télétravail
		3.2.3 Développer des infrastructures contribuant à encourager le covoiturage Assurer la promotion du covoiturage
		3.2.4 Accompagner le développement des véhicules électriques
		3.2.5 Suivre et promouvoir les grands projets
Axe 4 : S'adapter aux changements climatiques	4.1 Anticiper et réduire l'impact des catastrophes naturelles	4.1.1 Réduire les risques d'inondations et préserver les milieux aquatiques
		4.1.2 Faire face aux nouveaux phénomènes de retraits et gonflements des argiles
	4.2 Aménager le territoire en anticipant les problématiques du dérèglement climatique	4.2.1 Réflexion intercommunale pour optimiser une gestion cohérente à l'échelle territoriale
		4.2.2 Accompagner les communes
Axe 5 : consommer autrement	5.1. Gérer la production de déchets en privilégiant la prévention	5.1.1 Mener une politique de prévention afin de réduire les tonnages de déchets
		5.1.2 Optimiser le service de collecte et de traitement des déchets pour réduire l'impact environnemental
		5.1.3 Identifier de nouvelles manières de valoriser (méthanisation, qualité du tri et valorisation énergétique au lieu de l'enfouissement)
	5.2 Développer des boucles d'économie circulaire pour réduire la consommation de matière	5.2.1 Créer un démonstrateur de l'économie circulaire
		5.2.2 Massifier les pratiques responsables sur le territoire
		5.2.3 Développer l'Ecologie Industriel et Territoriale
	5.3 S'engager dans une "agriculture et alimentation durables"	5.3.1 Réalisation d'une feuille de route "agriculture et alimentation durables"

Tableau 2. Stratégie de la CCPC

3.2 Construction du plan d'actions

3.2.1 Méthodologie

Pour construire le plan d'actions, de nombreuses propositions d'actions ont été émises par l'ensemble des partenaires via :

- Le séminaire des élus le 15 février 2018, et l'atelier avec les élus du 13 juin 2018 ;
- Les entretiens avec des acteurs du territoire durant l'été 2018 ;
- Les ateliers avec les habitants et les agents, tenus en septembre et octobre 2018, sur les thématiques suivantes : Se loger et se déplacer, Produire, Consommer local et responsable.

La trame initiale du plan d'actions est constituée du croisement de ces idées d'actions avec le contexte du territoire.

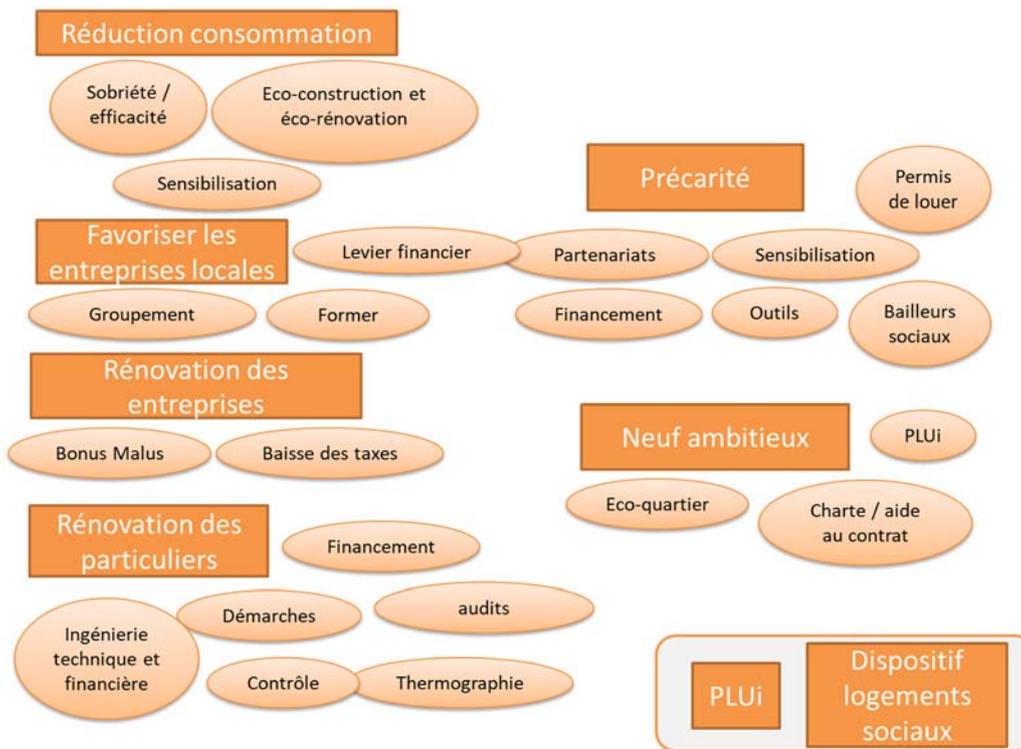
3.2.2 Propositions d'actions

Les ateliers ont fonctionné en plusieurs temps : des idées d'actions ont d'abord été émises par les participants, puis ont été regroupées en plusieurs thématiques. Ensuite, chaque idée était travaillée par un groupe sur les questions suivantes : Comment réaliser cette action ? Quelles étapes ? Qui pour porter ce projet ? Quel public cibler ? Quand ? Quels moyens ? (Financiers, humains) Quels indicateurs ? Quels objectifs ? Comment aller plus loin ?

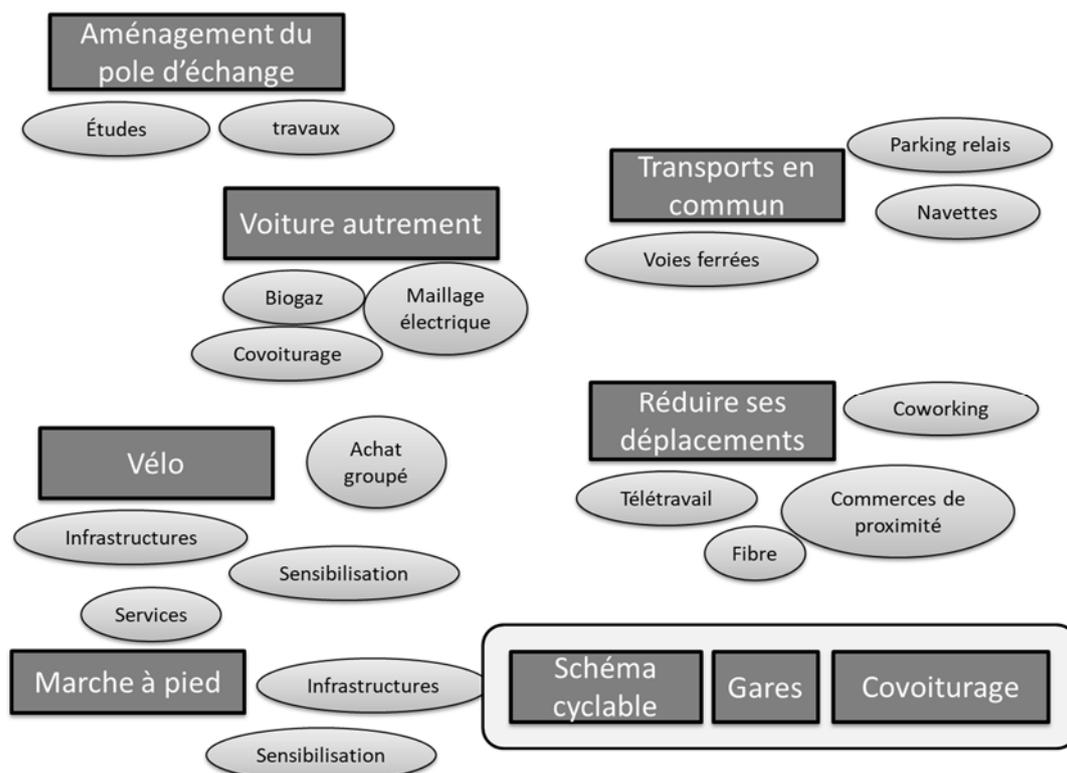
Dans un premier temps, 218 actions ont été recensées, nécessitant une première analyse pour identifier les éventuels doublons et les regroupements par thématiques, et pour garantir l'intérêt des propositions d'actions au regard des enjeux.

■ Se loger et se déplacer

Concernant le logement, 6 thèmes se sont démarqués : lutte contre la précarité énergétique, production d'énergies, rénovation, sensibilisation, efficacité, règlements d'urbanisme.



Concernant les déplacements, 6 thèmes également : covoiturage, sensibilisation, vélo, transport en commun, réduction des déplacements, et diversification des modes.



■ Produire autrement

5 types d'actions ont été identifiés sur cette thématique : sensibiliser, financer, coopérer, produire et diversifier, et plusieurs actions ont été proposées pour chaque méthode.



■ Consommer local et responsable

4 thèmes se sont ici démarqués : la sensibilisation, le recyclage, la vente et la production, et le zéro déchet. Plusieurs actions ont été proposées pour chaque thème.



3.2.3 Construction du plan d'actions

Ces propositions d'actions ont été regroupées selon les 5 axes stratégiques :

Objectifs stratégiques	Actions du PCAET
Axe 1 PRODUIRE DE L'ÉNERGIE AUTREMENT	
Produire de l'énergie à partir du solaire	Fiche 1 : Réalisation de diagnostics sur les potentialités du solaire à destination du patrimoine public
	Fiche 2 : Sensibilisation des particuliers au potentiel de développement du photovoltaïque
	Fiche 3 : Création d'un dispositif d'accompagnement technique et/ou financier pour développer le solaire dans les bâtiments communaux et communautaires
Produire de l'énergie à partir la méthanisation	Fiche 4 : Réalisation d'un diagnostic territorial sur la filière méthanisation
	Fiche 5 : Identification et hiérarchisation des besoins d'accompagnement pour l'implantation d'une unité de méthanisation
	Fiche 6 : Sensibilisation de la profession agricole à l'opportunité de s'engager dans les projets de méthanisation
	Fiche 7 : Faciliter l'acceptabilité sociale des projets
Produire de l'énergie à partir de la chaleur fatale et filière bois énergie	Fiche 8 : Permettre aux unités existantes (rénovation) et à venir de réaliser le traitement de nos déchets verts de collecte et les déchets carnés
	Fiche 9 : Valoriser les projets de production d'énergie à partir de l'énergie fatale et du bois énergie
Produire de l'énergie à partir de la géothermie	Fiche 10 : Valoriser les projets de production d'énergie à partir de l'énergie fatale et du bois énergie
	Fiche 11 : Récupération de la chaleur fatale par Chicorée Leroux
Produire de l'énergie à partir de la géothermie	Fiche 10 : Etudier la faisabilité de la géothermie dans le mixte énergétique des projets communautaires
	Fiche 11 : Identification et accompagnement des projets en lien avec la géothermie
Axe 2 REDUIRE ET OPTIMISER SA CONSOMMATION D'ÉNERGIE	
Accompagner le développement et la rénovation d'un habitat résidentiel économe	Fiche 12 : Création d'un dispositif d'aide à la rénovation énergétique en lien avec les dispositifs existants
	Fiche 13 : Développement de la thermographie aérienne sur tout le territoire
	Fiche 14 : Evaluation de l'impact du dispositif d'aide à la construction de logements sociaux et développement de nouvelles orientations pour l'amélioration des performances énergétiques des logements et le développement des éco-matériaux
	Fiche 15 : Animation du salon de l'écoconstruction et de l'écornovation
	Fiche 16 : Développement de la charte Quali Pévèle pour inciter les entreprises locales à travailler en groupement sur des chantiers de rénovation
Rénover et construire des bâtiments, des équipements publics performants (économie)	Fiche 17 : Accompagnement technique des communes pour la mise en place de la GTC
	Fiche 18 : Optimisation de l'éclairage public
Accompagner les entreprises dans la réduction et l'optimisation de leurs consommations énergétiques	Fiche 19 : Définir un dispositif d'accompagnement technique et/ou financier pour les communes dans la rénovation ou la construction de bâtiments performants énergétiquement
	Fiche 20 : Animation d'un programme "Pévèle Circulaire" sur le volet énergétique et sobriété
Axe 3 SE DEPLACER AUTREMENT	
Améliorer les conditions de déplacements à partir de l'offre de transport existante	Fiche 21 : Aménagement des pôles d'échanges (Ostricourt, Phalempin, Orchies)
	Fiche 22 : Elaboration d'un schéma cyclable à partir des propositions de tracées issues de l'étude "mobilité" de 2017
	Fiche 23 : Mise en place de parkings de covoiturage
Encourager les nouvelles pratiques visant à réduire l'utilisation de la voiture individuelle polluante	Fiche 24 : Optimisation du fonctionnement de la navette de rabattement "la Pév'Ailes" autour du pôle d'échange de Templeuve
	Fiche 25 : Mise en œuvre de navettes de rabattement sur les pôles d'échange d'Ostricourt et Phalempin en partenariat avec la Région
	Fiche 26 : Communication sur l'offre de transport
	Fiche 27 : Expérimentation du projet de ligne virtuelle de covoiturage "PEV'MEL" et optimisation
	Fiche 28 : Développement de nouvelles lignes de transport en commun
	Fiche 29 : Promotion du vélo
	Fiche 30 : Promotion du télétravail au sein des services de la Pévèle Carembault
	Fiche 31 : Mise en place d'un schéma de déploiement et d'installation de bornes de recharge électrique à l'échelle du territoire

Objectifs stratégiques	Actions du PCAET
Axe 4 S'ADAPTER AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES	
Anticiper et réduire l'impact des catastrophes naturelles	Fiche 32 : Réalisation d'un programme d'entretien et de désenvasement des cours d'eau afin de limiter les risques d'inondation
	Fiche 33 : Réalisation des programmes d'aménagement hydraulique conduisant à limiter les risques d'inondation par débordement
	Fiche 34 : Mise en place de programmes de protection et de restauration de sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides
	Fiche 35 : Mise en place de plantations de haies pour lutter contre les inondations par ruissellement
	Fiche 36 : Développement des techniques alternatives dans la gestion des eaux pluviales pour réduire les inondations (chaussée « réservoir », noues, pavés drainants)
	Fiche 37 : Sensibilisation et information des habitants sur le risque de retraits et gonflements des argiles
	Fiche 38 : Accompagnement des communes lors de demande de catastrophes naturelles liées aux phénomènes de retraits et gonflement des argiles
Aménager le territoire en anticipant les problématiques du dérèglement climatique	Fiche 40 : Elaboration d'un PLUi
	Fiche 41 : Accompagnement de la prise en compte des enjeux environnementaux dans les autorisations d'urbanisme, en réalisant un catalogue de prescription au cas par cas
Axe 5 CONSOMMER MIEUX	
Gérer la production de déchet en privilégiant la prévention	Fiche 42 : Elaboration d'un Plan Local de Prévention et de Gestion des Déchets
	Fiche 43 : Développement du compostage
	Fiche 44 : Accompagnement d'une dynamique Zéro Déchet en Pévèle Carembault
	Fiche 45 : Amélioration de la qualité du tri sélectif pour une meilleure valorisation
	Fiche 46 : Création du démonstrateur de l'économie circulaire "PASSERELLE - circular interiors "
	Fiche 47 : Réalisation d'un programme d'animations Pévèle circulaire
	Fiche 48 : Développement et massification de la démarche "Ecologie Industrielle Territoriale"
Fiche 49 : Développement de la mutualisation de services auprès des entreprises	
S'engager dans le développement d'une agriculture et d'une alimentation durables	Fiche 50 : Réalisation d'une feuille de route sur l'agriculture et alimentation durable

Tableau 3. Plan d'actions du PCAET

Envoyé en préfecture le 13/03/2020

Reçu en préfecture le 13/03/2020

Affiché le



ID : 059-200041960-20200309-CC_2020_023-DE

CHAPITRE 4. ANALYSE DES EFFETS NOTABLES PROBABLES DE LA MISE EN OEUVRE DU PCAET SUR L'ENVIRONNEMENT ET PRÉSENTATION DES MESURES POUR ÉVITER, RÉDUIRE, COMPENSER LES INCIDENCES NÉGATIVES SUR L'ENVIRONNEMENT

4.1 Analyse des incidences potentielles de la stratégie sur l'environnement

Au regard du scénario au fil de l'eau, et à travers l'analyse précédente, la stratégie du PCAET est analysée pour identifier les incidences et mesures cumulées.

La légende utilisée est la suivante :

+

Incidence positive probable

/

Absence d'incidence probable

-

Incidence négative probable

■ Axe 1 : Produire de l'énergie autrement

Les objectifs de cette thématique visent à développer des unités de production d'énergies renouvelables sur le territoire à partir de 5 sources différentes : le solaire, la méthanisation, la chaleur fatale, la géothermie et l'éolien.

Le premier objectif concerne le développement de l'énergie solaire. Cela aura des incidences potentielles positives sur l'énergie, en se substituant aux énergies fossiles ou fissiles. En revanche, cela peut avoir des incidences potentielles négatives sur le foncier et la biodiversité, par l'implantation de centrales de production sur des terres agricoles ou naturelles.

Le second objectif prévoit le développement de la méthanisation, qui pourrait avoir des incidences potentielles positives sur l'énergie, en se substituant aux énergies fossiles, et donc réduire les émissions de GES et de polluants associées, et sur la production de déchets, en valorisant les déchets méthanisables. En revanche, cela peut avoir des incidences potentielles négatives sur les risques et les nuisances, par l'acheminement des matières.

Les troisième et quatrième objectifs, sur la production d'énergie à partir de chaleur fatale et de la géothermie, auront des incidences potentielles positives sur l'énergie, en se substituant aux énergies fossiles, et donc réduire les émissions de GES et de polluants associées.

Enfin, le cinquième objectif concerne l'éolien. Cela aura des incidences potentielles positives sur l'énergie, en se substituant aux énergies fossiles ou fissiles. En revanche, cela peut avoir des incidences potentielles négatives sur la biodiversité, en raison de la sensibilité de certaines espèces.

A ce stade, des incidences potentielles négatives sont envisagées concernant le développement de parcs éoliens, de centrales photovoltaïques et de méthaniseurs. Ces incidences seront à évaluer au cas par cas. Toutefois, certaines recommandations peuvent encadrer le développement de ces projets :

- Eviter les zones agricoles ou naturelles pour le photovoltaïque,
- S'installer à proximité du gisement méthanisable,
- Eviter les zones naturelles sensibles pour l'éolien,
- Associer les riverains au développement du projet pour favoriser son acceptation.

■ **Axe 2 : Réduire et optimiser sa consommation d'énergie (habitat, entreprises, tertiaire et équipements publics)**

Les objectifs de cette thématique visent à réduire les consommations d'énergies des bâtiments de plusieurs secteurs : le résidentiel, le parc public et le parc économique privé.

Cela a des incidences potentielles positives sur le climat, la qualité de l'air et les consommations énergétiques en réduisant l'utilisation de sources d'énergies carbonées ou émettrices de polluants. Cela a également des incidences potentielles positives sur le milieu humain et le foncier, avec un confort thermique augmenté pour les usagers des habitants, une baisse des factures énergétiques et une attractivité pour le bâti existant plutôt que la construction neuve.

A ce stade, aucune incidence potentielle négative n'est envisagée.

■ **Axe 3 : Se déplacer autrement**

Les objectifs de cette thématique visent à changer les modes de transport en favorisant les transports en commun et les mobilités alternatives (vélo, véhicule électrique, covoiturage).

Cela a des incidences potentielles positives sur le climat, la qualité de l'air et les consommations énergétiques en réduisant l'utilisation de véhicules thermiques émetteurs de gaz à effet de serre et de polluants. Cela a également des incidences potentielles positives sur le milieu humain et les nuisances, avec une baisse du coût du transport, une meilleure santé pour les déplacements actifs, une nouvelle offre de service de mobilité et une réduction des nuisances sonores.

A ce stade, une incidence potentielle négative est envisagée sur la consommation foncière liée à la création de nouvelles infrastructures. Ces incidences seront à évaluer au cas par cas selon les projets. Toutefois, certaines recommandations peuvent encadrer le développement de ces projets :

- Privilégier la reconversion de voies existantes,
- Modifier l'occupation des espaces déjà artificialisés en faveur des modes doux,
- Utiliser les structures existantes pour développer de nouveaux services,

■ **Axe 4 : S'adapter aux changements climatiques**

Le premier objectif d'anticipation et de réduction de l'impact des catastrophes naturelles a des incidences potentielles positives sur le climat, la biodiversité, l'eau, les nuisances et le milieu humain.

Le second objectif d'aménagement du territoire en anticipant les problématiques du dérèglement climatique a des incidences potentielles positives sur le climat, la qualité de l'air, les consommations énergétiques, la biodiversité, l'eau, les nuisances, le milieu humain et le foncier en limitant l'artificialisation des sols.

Le troisième objectif a des incidences potentielles positives sur le climat, la qualité de l'air, les consommations énergétiques, la biodiversité, l'eau, les nuisances, le milieu humain et les déchets en promouvant l'économie circulaire sur différents secteurs d'activités (industrie, agriculture, tertiaire).

A ce stade, aucune incidence potentielle négative n'est envisagée.

■ Axe 5 : Consommer autrement

Les premier et deuxième objectifs visent la réduction de la production de déchets. Cela aura des incidences potentielles positives sur le climat, les consommations énergétiques, les nuisances, les déchets et le milieu humain, en réduisant toutes les sources de pollutions liées à la gestion des déchets : collecte, transport, traitement...

Le troisième objectif concerne la création d'une feuille de route "agriculture". Cela aura des incidences potentielles positives sur le foncier, le paysage, la biodiversité, les nuisances, le climat, les consommations énergétiques et la qualité de l'air en favorisant l'essor de nouvelles pratiques et en maintenant l'activité agricole sur le territoire.

A ce stade, aucune incidence potentielle négative n'est envisagée.

Axes	Objectifs stratégiques	Milieu humain	Foncier	Paysage, architecture, patrimoine	Biodiversité et milieux naturels	Eau	Risques et nuisances	Déchets	Air	Énergie	Climat
Axe 1 : produire de l'énergie autrement (Favoriser les énergies renouvelables)	Produire de l'énergie à partir du solaire	/	-	-	-	/	/	/	/	+	/
	Produire de l'énergie à partir la méthanisation	/	-	-	/	/	-	+	+	+	+
	Produire de l'énergie à partir de la chaleur fatale	/	/	/	/	/	/	/	+	+	+
	Produire de l'énergie à partir de la géothermie	/	/	/	/	/	/	/	+	+	+
	Produire de l'énergie à partir de l'éolien	/	/	-	-	/	/	/	/	+	/
AXE 2 : réduire et optimiser sa consommation d'énergie (habitat, entreprises, tertiaire et équipements publics)	Accompagner le développement et la rénovation d'un habitat résidentiel économe	+	+	/	/	/	/	/	+	+	+
	Rénover et construire des bâtiments, des équipements publics performants	/	/	/	/	/	/	/	+	+	+
	Accompagner les entreprises dans la réduction et l'optimisation de leurs consommations énergétiques	+	+	/	/	/	/	/	+	+	+
Axe 3 : se déplacer autrement	Améliorer les conditions de déplacements à partir de l'offre de transport existante	+	/	/	/	/	+	/	+	+	+
	Encourager les nouvelles pratiques visant à réduire l'utilisation de la voiture individuelle polluante	+	-	/	/	/	+	/	+	+	+
Axe 4 : S'adapter aux changements climatiques	Anticiper et réduire l'impact des catastrophes naturelles	+	/	/	+	+	+	/	/	/	+
	Aménager le territoire en anticipant les	+	+	/	+	+	+	/	+	+	+

Axes	Objectifs stratégiques	Milieu humain	Foncier	Paysage, architecture, patrimoine	Biodiversité et milieux naturels	Eau	Risques et nuisances	Déchets	Air	Énergie	Climat
	problématiques du dérèglement climatique										
Axe 5 : consommer autrement	Gérer la production de déchet en privilégiant la prévention	+	/	/	/	/	+	+	/	+	+
	Développer des boucles d'économie circulaire pour réduire la consommation de matière	+	/	/	/	/	+	+	/	+	+
	Intégration du volet agricole dans le PCAET : feuille de route "agriculture"	/	+	+	+	/	+	/	+	+	+
TOTAL INCIDENCES POTENTIELLES NEGATIVES VIS-À-VIS DU SCENARIO AU FIL DE L'EAU		/	4	3	2	/	1	/	/	/	/
TOTAL INCIDENCES POTENTIELLES POSITIVES VIS-À-VIS DU SCENARIO AU FIL DE L'EAU		8	4	1	3	2	7	3	10	14	13

Tableau 4. Synthèse des incidences sur l'environnement de la stratégie du PCAET

4.2 Analyse des incidences potentielles du plan d'actions sur l'environnement

La légende utilisée est la suivante :

	Incidence positive probable	I	<i>Incidence indirecte</i>
/	Absence d'incidence probable	D	Incidence directe
	Incidence négative probable		

Objectifs stratégiques	Actions du PCAET	Milieu humain	Foncier	Paysage, architecture, patrimoine	Biodiversité et milieux naturels	Eau	Risques et nuisances	Déchets	Air	Énergie	Climat	Commentaires, effets antagonistes, effets cumulatifs
Axe 1 PRODUIRE DE L'ÉNERGIE AUTREMENT												
Produire de l'énergie à partir du solaire	Fiche 1 : Réalisation de diagnostics sur les potentialités du solaire	/	/	/	/	/	/	/	/	+	/	Ces actions permettront à terme la création de centrales solaires, produisant de l'énergie se substituant aux énergies fossiles. L'implantation sur des friches ou en toitures de bâtiments évite les effets sur le foncier et la biodiversité.
	Fiche 2 : Sensibilisation des particuliers au potentiel de développement du photovoltaïque	+	/	/	/	/	/	/	/	+	/	
	Fiche 3 : Création d'un dispositif d'accompagnement technique et/ou financier pour développer le solaire dans les bâtiments communaux et communautaires	/	/	/	/	/	/	/	/	+	/	
Produire de l'énergie à partir la méthanisation	Fiche 4 : Réalisation d'un diagnostic territorial sur la filière méthanisation	/	/	/	/	/	-	+	+	+	+	Ces actions permettront à terme la réduction des déchets en les valorisant et la création de centrales de méthanisation se substituant aux énergies fossiles et aux émissions associées. Cependant, l'installation de méthaniseur peut donner naissance à certaines nuisances (acheminement de la matière par exemple). De même, la réservation de terrain pour l'installation de méthaniseur peut se faire au détriment des terres agricoles.
	Fiche 5 : Identification et hiérarchisation des besoins d'accompagnement pour l'implantation d'une unité de méthanisation	/	-	/	/	/	-	+	+	+	+	
	Fiche 6 : Sensibilisation de la profession agricole à l'opportunité de s'engager dans les projets de méthanisation	+	/	/	/	/	-	+	+	+	+	
	Fiche 7 : Faciliter l'acceptabilité sociale des projets	+	/	/	/	/	-	+	+	+	+	
	Fiche 8 : Permettre aux unités existantes (rénovation) et à venir de réaliser le traitement de nos déchets verts de collecte et les déchets carnés	/	-	/	/	/	-	+	+	+	+	
Produire de l'énergie à partir de la chaleur fatale et filière bois énergie	Fiche 9 : Identification et accompagnement des projets en lien avec la chaleur fatale et le bois énergie	/	/	/	/	/	/	/	-	+	+	Cette action permettra à terme la réduction au recours des énergies fossiles et aux émissions associées de GES, mais peut augmenter les émissions de polluants atmosphériques dans le cas du bois.

Objectifs stratégiques	Actions du PCAET	Milieu humain	Foncier	Paysage, architecture, patrimoine	Biodiversité et milieux naturels	Eau	Risques et nuisances	Déchets	Air	Énergie	Climat	Commentaires, effets antagonistes, effets cumulatifs	
	Fiche : récupération de la chaleur fatale par Chicorée Leroux								+	+	+	Cette action permettra la réduction au recours des énergies fossiles et aux émissions associées.	
Produire de l'énergie à partir de la géothermie	Fiche 10 : Etudier la faisabilité de la géothermie dans le mixte énergétique des projets communautaires	/	/	/	/	/	/	/	+	+	+	Ces actions permettront à terme l'utilisation de la géothermie, pour se substituer aux énergies fossiles et aux émissions associées.	
	Fiche 11 : Identification et accompagnement des projets en lien avec la géothermie	/	/	/	/	/	/	/	+	+	+		
Axe 2 REDUIRE ET OPTIMISER SA CONSOMMATION D'ENERGIE													
Accompagner le développement et la rénovation d'un habitat résidentiel économe	Fiche 12 : Création d'un dispositif d'aide à la rénovation énergétique en lien avec les dispositifs existants	+	+	/	/	/	/	/	+	+	+	Ces actions permettront à terme la réduction des consommations d'énergies et des émissions associées, en favorisant la rénovation énergétique. Dans l'action 13, la rénovation de l'existant peut soulager la pression foncière pour éviter mes constructions neuves.	
	Fiche 13 : Développement de la thermographie aérienne sur tout le territoire	+	/	/	/	/	/	/	+	+	+		
	Fiche 14 : Evaluation de l'impact du dispositif d'aide à la construction de logements sociaux et développement de nouvelles orientations pour l'amélioration des performances énergétiques des logements et le développement des éco-matériaux	/	-	/	/	/	/	/	/	+	+	+	Ces actions permettront à terme la réduction des consommations d'énergies et des émissions associées, en favorisant la construction énergétique performante. L'utilisation d'écomatériaux réduira l'impact carbone de la construction.
	Fiche 15 : Animation du salon de l'écoconstruction et de l'écorénovation	+	/	/	/	/	/	/	/	+	+	+	La construction de nouveaux logements peut avoir un effet négatif sur le foncier.
	Fiche 16 : Développement de la charte Quali Pévèle pour inciter les entreprises locales à travailler en groupement sur des chantiers de rénovation	+	/	/	/	/	/	/	/	+	+	+	Cette action permettra à terme la réduction des consommations d'énergies et des émissions associées, en favorisant la rénovation énergétique.

Objectifs stratégiques	Actions du PCAET	Milieu humain	Foncier	Paysage, architecture, patrimoine	Biodiversité et milieux naturels	Eau	Risques et nuisances	Déchets	Air	Énergie	Climat	Commentaires, effets antagonistes, effets cumulatifs
Rénover et construire des bâtiments, des équipements publics performants (économie)	Fiche 17 : Accompagnement technique des communes pour la mise en place de la GTC	/	/	/	/	/	/	/	+	+	+	Cette action permettra à terme la réduction des consommations d'énergies et des émissions associées. La pollution lumineuse a un effet sur la biodiversité et en particulier sur les chauves-souris.
	Fiche 18 : Optimisation de l'éclairage public	/	/	/	- D	/	/	/	+	+	+	
	Fiche 19 : Définir un dispositif d'accompagnement technique et/ou financier pour les communes dans la rénovation ou la construction de bâtiments performants énergétiquement	/	/	/	/	/	/	/	+	+	+	
Accompagner les entreprises dans la réduction et l'optimisation de leurs consommations énergétiques	Fiche 20: Animation d'un programme "Pévèle Circulaire" sur le volet énergétique et sobriété	+	/	/	/	/	/	/	+	+	+	Cette action permettra à terme la réduction des consommations d'énergies et des émissions associées.
Axe 3 SE DEPLACER AUTREMENT												
Améliorer les conditions de déplacements à partir de l'offre de transport existante	Fiche 21 : Aménagement des pôles d'échanges (Ostricourt, Phalempin, Orchies)	+	/	/	/	/	+	/	+	+	+	Cette action permettra à terme la réduction des transports en voiture individuelle et donc la réduction des consommations d'énergies fossiles et des émissions associées. Elle offre également de nouveaux services de mobilité aux habitants et réduit les nuisances associées à l'automobile.
	Fiche 22 : Elaboration d'un schéma cyclable à partir des propositions de tracées issues de l'étude "mobilité" de 2017	/	- I	+	/	/	+	/	+	+	+	
	Fiche 23 : Mise en place de parkings de covoiturage	+	- I	/	/	/	+	/	+	+	+	
Encourager les nouvelles pratiques visant à réduire l'utilisation de la voiture individuelle polluante	Fiche 24 : Optimisation du fonctionnement de la navette de rabattement "la Pév'Ailes" autour du pôle d'échange de Templeuve	+	/	/	/	/	+	/	+	+	+	Ces actions permettront à terme l'augmentation de l'utilisation du vélo et des transports en communs comme moyen de transport à la place de la voiture et donc la réduction des consommations d'énergies fossiles et des émissions et
	Fiche 25 : Mise en œuvre de navettes de rabattement sur les pôles d'échange d'Ostricourt et Phalempin en partenariat avec la Région	+	/	/	/	/	+	/	+	+	+	

Objectifs stratégiques	Actions du PCAET	Milieu humain	Foncier	Paysage, architecture, patrimoine	Biodiversité et milieux naturels	Eau	Risques et nuisances	Déchets	Air	Énergie	Climat	Commentaires, effets antagonistes, effets cumulatifs
	Fiche 26 : Communication sur l'offre de transport	+	/	/	/	/	+	/	+	+	+	nuisances associées. Elles offrent également de nouveaux services de mobilité aux habitants. Toutefois, la création de nouvelles infrastructures peut avoir un effet négatif sur la consommation de foncier.
	Fiche 27 : Expérimentation du projet de ligne virtuelle de covoiturage "PEV'MEL" et optimisation	+	/	/	/	/	+	/	+	+	+	
	Fiche 28 : Développement de nouvelles lignes de transport en commun	+	-	/	/	/	+	/	+	+	+	
	Fiche 29 : Promotion du vélo	+	/	/	/	/	+	/	+	+	+	
	Fiche 30 : Promotion du télétravail au sein des services de la Pévèle Carembault	/	/	/	/	/	+	/	+	+	+	ces actions permettront à terme la réduction des déplacements et donc la réduction des consommations d'énergies fossiles et des émissions et nuisances associées.
	Fiche 31 : Mise en place d'un schéma de déploiement et d'installation de bornes de recharge électrique à l'échelle du territoire	+	-	/	/	/	+	/	+	+	+	
Axe 4 S'ADAPTER AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES												
Anticiper et réduire l'impact des catastrophes naturelles	Fiche 32 : Réalisation d'un programme d'entretien et de désenvasement des cours d'eau afin de limiter les risques d'inondation	+	/	/	+	+	+	/	/	/	+	Ces actions permettront la réduction du risque inondation et l'adaptation du territoire au changement climatique. Cela aura également un effet positif sur la biodiversité par le maintien de milieux favorables.
	Fiche 33 : Réalisation des programmes d'aménagement hydraulique conduisant à limiter les risques d'inondation par débordement	+	/	/	+	+	+	/	/	/	+	
	Fiche 34 : Mise en place de programmes de protection et de restauration de sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides	+	/	/	+	+	+	/	/	/	+	
	Fiche 35 : Mise en place de plantations de haies pour lutter contre les inondations par ruissellement	+	/	/	+	+	+	/	/	/	+	
	Fiche 36 : Développement des techniques alternatives dans la gestion des eaux pluviales pour réduire les	+	/	/	+	+	+	/	/	/	+	

Objectifs stratégiques	Actions du PCAET	Milieu humain	Foncier	Paysage, architecture, patrimoine	Biodiversité et milieux naturels	Eau	Risques et nuisances	Déchets	Air	Énergie	Climat	Commentaires, effets antagonistes, effets cumulatifs
	inondations (chaussée « réservoir », noues, pavés drainants)											
	Fiche 37 : Sensibilisation et information des habitants sur le risque de retraits et gonflements des argiles	+ D	/	/	/	/	+ /	/	/	/	+ /	Ces actions permettront la prise en compte du risque et l'adaptation du territoire au changement climatique.
	Fiche 38 : Accompagnement des communes lors de demande de catastrophes naturelles liées aux phénomènes de retraits et gonflement des argiles	+ /	/	/	/	/	+ D	/	/	/	+ /	
Aménager le territoire en anticipant les problématiques du dérèglement climatique	Fiche 40 : Elaboration d'un PLUi	+ D	+ D	+ D	+ D	+ D	+ D	/	+ /	+ /	+ /	Ces actions, selon le contenu du PADD, auront de nombreux effets positifs sur l'environnement.
	Fiche 41 : Accompagnement de la prise en compte des enjeux environnementaux dans les autorisations d'urbanisme, en réalisant un catalogue de prescription au cas par cas	+ D	/	/	+ D	+ D	+ D	/	/	/	+ /	
Axe 5 CONSOMMER MIEUX												
Gérer la production de déchet en privilégiant la prévention	Fiche 42 : Elaboration d'un Plan Local de Prévention et de Gestion des Déchets	+ D	/	/	/	/	+ D	+ D	+ /	+ /	+ /	Ces actions auront pour effet direct de réduire les volumes de déchets produits, et ainsi de manière indirecte de réduire la consommation d'énergie et des émissions et nuisances associées pour la collecte et les traitements.
	Fiche 43 : Développement du compostage	+ D	/	/	/	/	+ D	+ D	+ /	+ /	+ /	
	Fiche 44 : Accompagnement d'une dynamique Zéro Déchet en Pévèle Carembault	+ D	/	/	/	/	+ D	+ D	+ /	+ /	+ /	
	Fiche 45 : Amélioration de la qualité du tri sélectif pour une meilleure valorisation	/	/	/	/	/	/	+ D	+ /	+ /	+ /	

Objectifs stratégiques	Actions du PCAET	Milieu humain	Foncier	Paysage, architecture, patrimoine	Biodiversité et milieux naturels	Eau	Risques et nuisances	Déchets	Air	Énergie	Climat	Commentaires, effets antagonistes, effets cumulatifs
	Fiche 46 : Création du démonstrateur de l'économie circulaire "PASSERELLE - circular interiors "	/	- D	/	/	/	/	+ /	+ /	+ /	+ /	Cette action aura pour effet indirect de réduire les volumes de déchets produits, et ainsi de réduire la consommation d'énergie et des émissions et nuisances associées. En revanche, sa création sur un espace agricole a un effet négatif sur le foncier. De même, sa localisation hors des systèmes existants de transport en commun aura pour effet de créer des flux de voitures vers cette zone.
	Fiche 47 : Réalisation d'un programme d'animations Pévèle circulaire	+ /	/	/	/	/	/	+ D	+ /	+ /	+ /	Ces actions auront pour effet direct de réduire les volumes de déchets produits, et ainsi de manière indirecte de réduire la consommation d'énergie et des émissions et nuisances associées pour la collecte et les traitements.
	Fiche 48 : Développement et massification de la démarche "Ecologie Industrielle Territoriale"	+ /	/	/	/	/	/	+ D	+ /	+ /	+ /	
	Fiche 49 : Développement de la mutualisation de services auprès des entreprises, salon de l'écoconstruction & marque QualiPévèle	+ /	/	/	/	/	/	+ D	+ /	+ /	+ /	
S'engager dans le développement d'une agriculture et d'une alimentation durables	Fiche 50 : Réalisation d'une feuille de route sur l'agriculture et alimentation durable	+ /	/	/	/	/	/	+ /	+ /	+ /	+ /	Cette action aura pour objectif de réduire la consommation d'énergie et des émissions associées pour la production agricole.
TOTAL INCIDENCES POTENTIELLES NEGATIVES VIS-À-VIS DU SCENARIO AU FIL DE L'EAU			8		1		5		2	1	1	
TOTAL INCIDENCES POTENTIELLES POSITIVES VIS-À-VIS DU SCENARIO AU FIL DE L'EAU		33	2	2	7	7	23	14	38	42	48	

Tableau 5. Synthèse des incidences sur l'environnement du plan d'actions avant mesures ERC

A ce stade, des incidences potentielles négatives sont envisagées, qui seront à évaluer au cas par cas selon les projets. Toutefois, certaines recommandations peuvent encadrer le développement de ces projets :

- S'installer à proximité du gisement méthanisable et sur des terres déjà anthropisées,
- Associer les riverains au développement du projet pour favoriser son acceptation,
- Favoriser le recours à des systèmes de combustion performants,
- Privilégier la construction de bâtiments neufs en densification de villes,
- Adapter l'éclairage public en faveur de la biodiversité,
- Privilégier la reconversion de voies existantes en faveur des modes doux et des transports en commun,
- Privilégier l'implantation d'activités économiques sur des friches existantes ou à proximité de transport en commun.

4.3 Mesures d'évitement, de réduction ou de compensation des effets

4.3.1 Définitions¹ :

La **mesure d'évitement** est une « mesure qui modifie un projet ou une action d'un document de planification afin de supprimer un impact négatif identifié que ce projet ou cette action engendrerait ».

Comment se traduit l'évitement ?

- Pour un habitat ou un milieu naturel donné, l'évitement garantit l'absence totale d'impacts directs ou indirects du plan sur l'ensemble de cet habitat ou du milieu naturel ;
- Pour une espèce animale, l'évitement garantit l'absence totale d'impacts directs ou indirects sur l'ensemble des individus de la population ciblée et sur les composantes physiques et biologiques nécessaires à l'accomplissement de l'ensemble de son cycle de vie (reproduction, éclosion/naissance/émergence, croissance, migration).
- Pour la qualité de l'air et le bruit, l'évitement garantit l'absence totale d'impacts directs ou indirects du plan sur les populations humaines.

Le terme « évitement » recouvre généralement trois modalités : l'évitement lors du choix d'opportunité, l'évitement géographique et l'évitement technique.

La **mesure de réduction** est une « mesure définie après l'évitement et visant à réduire les impacts négatifs permanents ou temporaires d'un projet sur l'environnement, en phase chantier ou en phase exploitation. »

La mesure de réduction peut avoir plusieurs effets sur l'impact identifié. Elle peut agir en diminuant soit la durée de cet impact, soit son intensité, soit son étendue, soit la combinaison de plusieurs de ces éléments. Le terme « réduction » recouvre généralement trois types de mesures : géographique, technique et temporelle.

Les **mesures compensatoires** ont pour objet d'apporter une contrepartie aux effets négatifs notables, directs ou indirects du projet qui n'ont pu être évités ou suffisamment réduits. Elles sont mises en œuvre en priorité sur le site endommagé ou à proximité de celui-ci afin de garantir sa fonctionnalité de manière pérenne. Elles doivent permettre de conserver globalement et, si possible, d'améliorer la qualité environnementale des milieux.

Les mesures compensatoires font appel à une ou plusieurs actions écologiques : restauration ou réhabilitation, création de milieux et/ou, dans certains cas, évolution des pratiques de gestion permettant un gain substantiel des fonctionnalités du site de compensation. Ces actions écologiques sont complétées par des mesures de gestion afin d'assurer le maintien dans le temps de leurs effets.

¹ Source : Théma – Guide d'aide à la définition des mesures ERC

4.3.2 Mesures mises en place

L'analyse de la stratégie et du plan d'actions a permis de déceler de potentielles incidences négatives sur l'environnement. Des mesures d'évitement, de réduction ou de compensation de ces effets ont été proposées et intégrées au plan d'actions, telles que synthétisées dans le tableau ci-dessous.

Pour rappel, une mesure d'évitement ou de réduction est toujours conçue en réponse à un impact potentiel identifié portant sur une cible donnée (ex. : une zone humide, une espèce particulière, etc.).

Incidences	Types de mesures	Mesures
Consommation d'espaces agricoles et naturels	Évitement	<p>La mise en œuvre d'un PLUI permettra de cibler les zones favorables à la construction de nouveaux bâtiments tertiaires ou résidentiels.</p> <p>Les tracés de nouvelles pistes cyclables se feront sur des chemins ou routes existants.</p> <p>L'implantation de stations de recharge électrique ou d'aires de covoiturage se fera sur des zones déjà anthropisées.</p>
Détérioration de la biodiversité et des milieux naturels	Réduction	Étude d'impact de chaque projet.
Aggravation des risques naturels, technologiques, des pollutions et nuisances	Réduction	Limiter le rayon d'acheminement et la fréquence d'approvisionnement pour les centrales de méthanisation et les chaufferies bois.
Dégradation de la qualité de l'air	Réduction	<p>Toute nouvelle installation de chaufferie bois respecte la réglementation ICPE.</p> <p>Toute nouvelle construction tertiaire est accessible par plusieurs modes de transport (collectif, mode doux, covoiturage).</p>

Tableau 6. Mesures d'évitement, de réduction ou de compensation

4.4 Indicateurs de suivi

Les indicateurs de suivi permettront de vérifier l'absence d'impact sur l'environnement lors de l'application du PCAET. Ils concernent principalement les effets négatifs pressentis.

Incidences	Indicateurs
Consommation d'espaces agricoles et naturels	Occupation des sols : suivi de l'artificialisation des sols
Détérioration de la biodiversité et des milieux naturels	Suivi des autorisations pour les projets ayant un impact sur la biodiversité
Aggravation des risques naturels, technologiques, des pollutions et nuisances	Suivi des périmètres d'acheminement de chaque projet
Dégradation de la qualité de l'air	Suivi des émissions de polluants atmosphériques

Tableau 7. Mesures d'évitement, de réduction ou de compensation

4.5 Conclusions

L'analyse a mis en évidence l'absence d'incidences négatives de la grande majorité des actions du PCAET sur l'environnement.

Le respect de ces mesures permettra d'éviter toute incidence négative significative des actions du PCAET de la Communauté de Communes Pévèle Carembault sur son environnement.

Envoyé en préfecture le 13/03/2020

Reçu en préfecture le 13/03/2020

Affiché le



ID : 059-200041960-20200309-CC_2020_023-DE

CHAPITRE 5. ANALYSE DES INCIDENCES SUR LE RÉSEAU NATURA 2000

5.1 Introduction

5.1.1 Bases juridiques

Le présent dossier a été réalisé sur la base des textes juridiques suivants :

- Législation européenne :
 - Directive 79/409/CEE du Conseil du 2 avril 1979 concernant la conservation des oiseaux sauvages ;
 - Directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvage ;
 - Directive 97/62/CE du Conseil du 27 octobre 1997 portant adaptation au progrès technique et scientifique de la directive 92/42/CEE concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages.
- Législation française :
 - Articles L.414-4 à L.414-7 du Code de l'environnement ;
 - Articles R.414-19 à R414-26 du Code de l'environnement ;
 - Décret n°2010-365 du 9 avril 2010 relatif à l'évaluation des incidences Natura 2000 et modifiant le Code de l'environnement ;
 - Arrêté préfectoral du 25 février 2011 fixant la liste, prévue au 2° du III de l'article L.414-4 du Code de l'Environnement, des programmes, projets, manifestations et interventions soumis à l'évaluation des incidences Natura 2000 ;
 - Décret n°2011-966 du 16 août 2011 relatif au régime d'autorisation administrative propre à Natura 2000.

5.1.2 Réseau Natura 2000 et projets

■ Le Réseau Natura 2000

Les Directives européennes 92/43, dite directive « Habitats-faune-flore », et 79/409, dite directive « Oiseaux », sont des instruments législatifs communautaires qui définissent un cadre commun pour la conservation des plantes, des animaux sauvages et des habitats d'intérêt communautaire.

La Directive « Oiseaux » propose la conservation à long terme des espèces d'oiseaux sauvages de l'Union européenne en ciblant 181 espèces et sous-espèces menacées qui nécessitent une attention particulière. Plus de 3000 sites ont été classés par les États de l'Union en tant que Zones de Protection spéciale (ZPS).

La Directive « Habitats faune flore » établit un cadre pour les actions communautaires de conservation d'espèces de faune (hors avifaune) et de flore sauvages ainsi que de leur habitat.

Cette Directive répertorie plus de 200 types d'habitats naturels, 200 espèces animales et 500 espèces végétales présentant un intérêt communautaire et nécessitant une protection. Les Zones Spéciales de Conservation (ZSC), actuellement plus de 20 000 pour 12% du territoire européen, permettent une protection de ces habitats et espèces menacées.

L'ensemble de ces ZPS et ZSC forme le réseau Natura 2000. Ce réseau est destiné au « maintien ou au rétablissement, dans un état de conservation favorable, des habitats naturels et/ou des populations des espèces d'intérêt communautaire ». Les procédures de désignation des sites Natura 2000 s'appuient sur la garantie scientifique que représentent les inventaires des habitats et espèces selon une procédure validée, en France, par le Muséum National d'Histoire Naturelle (MNHN).

À la date d'édition du présent rapport, la France a désigné 1 768 sites Natura 2000 : 1 369 SIC (Sites d'Intérêt Communautaire, futures ZSC) et 399 ZPS (Zones de Protection Spéciale).

Le réseau Natura 2000 couvre près de 12,8 % du territoire métropolitain, soit plus de 70 000 km². Il abrite 131 habitats de l'Annexe I de la Directive Habitats, 157 espèces animales ou végétales de l'Annexe II de la Directive Habitats-Faune-Flore et 132 espèces d'oiseaux de l'Annexe I de la Directive Oiseaux.

■ L'évaluation d'incidences

L'Article 6, paragraphes 3 et 4, de la « Directive Habitats-Faune-Flore » prévoit un régime d' « évaluation des incidences » des plans ou projets soumis à autorisation ou approbation susceptibles d'affecter de façon notable un site Natura 2000. Cet article a été transposé en droit français par le décret n°2001-1216 du 20 décembre 2001 et dans les articles L.414-4 et R.414-19 à R.414-26 du Code de l'environnement.

Le décret n°2010-365 du 9 avril 2010 a modifié le régime d'évaluation des incidences par l'établissement de plusieurs listes :

- Une liste nationale de documents de planification, programmes, projets, manifestations et interventions soumis à autorisation, approbation ou déclaration et devant faire l'objet d'une évaluation d'incidences (article R.414-19 du code de l'Environnement),
- Une première liste locale, établie par le préfet de chaque département et répertoriant les documents de planification, programmes, projets, manifestations et interventions devant faire l'objet d'une évaluation d'incidences, prenant en compte les spécificités et sensibilités locales (article R.414-20 du code de l'Environnement),
- Une seconde liste locale, répertoriant les projets soumis à évaluation des incidences hors régime d'approbation administrative existant et constituant un régime propre à Natura 2000.

Sur la base de cette réglementation, les documents de planification territoriale soumis à évaluation environnementale, tels que les Plans Climat Air Energie Territoriaux (PCAET) doivent faire l'objet d'une évaluation de leurs incidences sur le réseau Natura 2000.

L'évaluation des incidences est ciblée sur les habitats naturels et les espèces d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation du ou des sites Natura 2000 concernés. C'est une particularité par rapport aux études d'impact. En effet, ces dernières doivent étudier l'impact des projets sur toutes les composantes de l'environnement de manière systématique : milieux naturels (et pas seulement les habitats ou espèces

d'intérêt communautaire), l'air, l'eau, le sol... L'évaluation des incidences ne doit pas se limiter à étudier ces aspects que dans la mesure où des impacts du projet sur ces domaines ont des répercussions sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire.

L'évaluation des incidences doit, de plus, être proportionnée à la nature et à l'importance du projet considéré. Ainsi, la précision du diagnostic (état initial) et l'importance des mesures de réduction d'impact seront adaptées aux incidences potentielles du projet sur le site et aux enjeux de conservation des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire du site.

L'évaluation des incidences est jointe au dossier habituel de demande d'autorisation ou d'approbation.

5.2 Réseau Natura 2000 sur la CC Pévèle-Carembault et à proximité

5.2.1 Description des sites

Trois sites Natura 2000 sont présents sur la Communauté de Communes Pévèle-Carembault :

- ZPS FR3112002 « Les Cinq Tailles », sur les communes de THUMERIES et LA NEUVILLE.
- ZSC FR3100507 « Forêts de Raismes / Saint-Amand / Wallers et Marchiennes et plaine alluviale de la Scarpe », sur la commune de BEUVRY-LA-FORÊT,
- ZPS FR3112005 « Vallée de la Scarpe et de l'Escaut », sur la commune de BEUVRY-LA-FORÊT.

Un autre site Natura 2000 s'étend également en limite Sud du territoire, la ZSC FR3100506 « Bois de Flines-les-Râches et système alluvial du Courant des Vanneaux ».

Carte 1 - Réseau Natura 2000 – p.58

5.2.1.1 ZPS FR3112002 - Les Cinq Tailles

■ Présentation et contexte écologique

La Zone de Protection Spéciale (ZPS) « Les Cinq Tailles » a été officiellement désignée par arrêté ministériel le 24 avril 2006. D'une superficie de 123 ha, elle englobe deux grands bassins se situant au nord du site d'environ 35 ha et une couronne boisée de 86,60 ha. Il s'agit d'un Espace Naturel Sensible du département du Nord.

À une échelle plus détaillée, la ZPS se compose des types de végétation suivants :

- Forêts caducifoliées : 63%,
- Eaux douces intérieures (eaux stagnantes, eaux courantes) : 29%,
- Forêts artificielles en monoculture (plantations de peupliers) : 6%,
- Prairies améliorées : 2%.

Le site accueille une des plus remarquables populations françaises de Grèbe à cou noir, espèce nicheuse emblématique du site. Se joint à cette espèce prestigieuse la rare Mouette mélanocéphale qui niche au sein d'une colonie de mouettes rieuses. Fuligules milouins, morillons, canards colverts etc ... se reproduisent sur les 35 ha de bassins : ils y trouvent la tranquillité et une nourriture abondante (insectes, petits poissons, plantes aquatiques). Certains oiseaux sont sédentaires bien que leur espèce soit en majorité migratrice : Foulque macroule, Héron cendré, Vanneau huppé et Gallinule poule d'eau. De nombreux migrateurs utilisent également les bassins : Avocette élégante, Échasse blanche, Gorgebleue à miroir, Guifette noire, Busard des roseaux, aigrettes, fauvettes, canards divers.

NATURA 2000

▭ Communauté de Communes Pévèle Carembault

- - - - Limite départementale

++++ Frontière

NATURA 2000

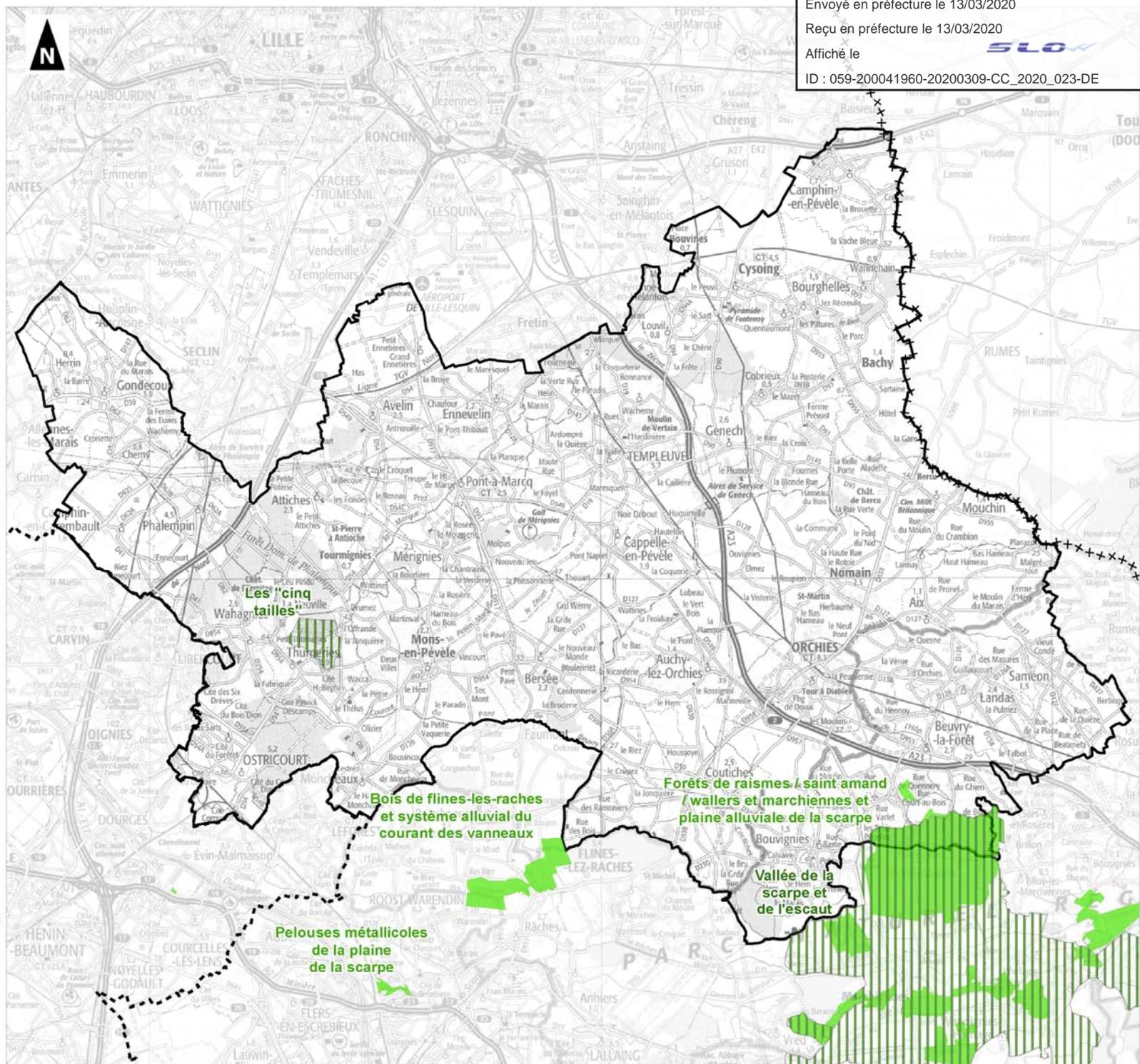
■ SIC

▨ ZPS



1:100 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)



Les plans d'eau composés des anciens bassins de décantation ne font l'objet d'aucune activité de chasse ou de pêche, activités incompatibles avec la présence d'un gazoduc souterrain. La partie boisée fait, quant à elle, l'objet d'une activité de chasse.

Le site a été aménagé et ouvert au public. Il est soumis à une très forte fréquentation, mais les dispositifs d'observation et de protection des bassins permettent de respecter la tranquillité des oiseaux. La partie forestière du site subit, quant à elle, des dérangements importants.

La richesse alimentaire des bassins est liée à leur origine (bassins de décantation de sucrerie). Ils sont alimentés uniquement par les précipitations, aucune maîtrise des niveaux d'eau n'est possible.

■ Espèces aviaires d'intérêt communautaire

Vingt-et-une espèces aviaires inscrites à l'annexe 1 de la Directive « Oiseaux » (dont 4 espèces nicheuses), ainsi que 44 espèces migratrices régulièrement présentes (mais non visées à l'annexe 1 de la Directive Oiseaux) ont justifié la désignation de la ZPS. Elles figurent dans les 2 tableaux suivants :

Nom vernaculaire Nom scientifique	Statut	Population		Evaluation			
		Taille (min-max)	Unité	Population	Conservation	Isolement	Globale
Butor étoilé <i>Botaurus stellaris</i>	Concentration	-	Individus	-	-	-	-
Aigrette garzette <i>Egretta garzetta</i>	Concentration	1-10	Individus	Non significative	-	-	-
Héron pourpre <i>Ardea purpurea</i>	Concentration	-	Individus	-	-	-	-
Cigogne blanche <i>Ciconia ciconia</i>	Concentration	1-5	Individus	Non significative	-	-	-
Combattant varié <i>Philomachus pugnax</i>	Concentration	5-6	Individus	Non significative	-	-	-
Barge rousse <i>Limosa lapponica</i>	Concentration	-	Individus	-	-	-	-
Balbusard pêcheur <i>Pandion haliaetus</i>	Concentration	1-1	Individus	Non significative	-	-	-
Bondrée apivore <i>Pernis apivorus</i>	Concentration	-	Individus	Non significative	-	-	-
	Reproduction	1-2	Couples	Non significative	-	-	-
Busard des roseaux <i>Circus aeruginosus</i>	Concentration	2-3	Individus	Non significative	-	-	-
Marouette ponctuée <i>Porzana porzana</i>	Concentration	-	Individus	-	-	-	-
Echasse blanche <i>Himantopus himantopus</i>	Concentration	-	Individus	Non significative	-	-	-
	Reproduction	1-1	Couples	Non significative	-	-	-
Avocette élégante <i>Recurvirostra avosetta</i>	Concentration	5-30	Individus	Non significative	-	-	-
Pluvier doré <i>Pluvialis apricaria</i>	Concentration	-	Individus	-	-	-	-
Mouette mélanocéphale <i>Larus melanocephalus</i>	Concentration	-	Individus	Non significative	-	-	-
	Hivernage	1-1	Couples	Non significative	-	-	-
	Reproduction	5-7	Couples	Non significative	-	-	-
Sterne pierregarin <i>Sterna hirundo</i>	Concentration	1-1	Individus	Non significative	-	-	-

Nom vernaculaire Nom scientifique	Statut	Population		Evaluation			
		Taille (min-max)	Unité	Population	Conservation	Isolement	Globale
Guifette moustac <i>Chlidonias hybridus</i>	Concentration	1-1	Individus	Non significative	-	-	-
Guifette noire <i>Chlidonias niger</i>	Concentration	30-30	Individus	Non significative	-	-	-
Martin-pêcheur d'Europe <i>Alcedo atthis</i>	Concentration	1-1	Individus	Non significative	-	-	-
	Reproduction	1-3	Couples	Non significative	-	-	-
Pic noir <i>Dryocopus martius</i>	Reproduction	1-1	Couples	-	-	-	-
Pic mar <i>Dendrocopos medius</i>	Hivernage	-	Individus	-	-	-	-
Gorgebleue à miroir <i>Luscinia svecica</i>	Concentration	-	Individus	Non significative	-	-	-
	Reproduction	1-3	Couples	Non significative	-	-	-

Tableau 8. Oiseaux d'intérêt communautaire de la ZPS

Nom vernaculaire Nom scientifique	Statut	Population		Evaluation			
		Taille (min-max)	Unité	Population	Conservation	Isolement	Globale
Canard siffleur <i>Anas penelope</i>	Concentration	-	Individus	-	-	-	-
Canard chipeau <i>Anas strepera</i>	Concentration	-	Individus	Non significative	-	-	-
	Hivernage	0-1	Couples	Non significative	-	-	-
	Reproduction	0-1	Couples	Non significative	-	-	-
Sarcelle d'hiver <i>Anas crecca</i>	Concentration	-	Individus	Non significative	-	-	-
	Hivernage	0-2	Couples	Non significative	-	-	-
	Reproduction	0-2	Couples	Non significative	-	-	-
Canard colvert <i>Anas platyrhynchos</i>	Concentration	600-800	Individus	Non significative	-	-	-
	Hivernage	10-15	Couples	Non significative	-	-	-
	Reproduction	10-15	Couples	Non significative	-	-	-
Canard souchet <i>Anas clypeata</i>	Concentration	-	Individus	Non significative	-	-	-
	Hivernage	5-10	Couples	Non significative	-	-	-
	Reproduction	5-10	Couples	Non significative	-	-	-
Canard pilet <i>Anas acuta</i>	Concentration	-	Individus	-	-	-	-
Sarcelle d'été <i>Anas querquedula</i>	Concentration	-	Individus	-	-	-	-
Fuligule milouin <i>Aythya ferina</i>	Concentration	-	Individus	Non significative	-	-	-
	Hivernage	5-10	Couples	Non significative	-	-	-
	Reproduction	5-10	Couples	Non significative	-	-	-
Fuligule morillon <i>Aythya fuligula</i>	Concentration	-	Individus	Non significative	-	-	-
	Hivernage	7-10	Couples	Non significative	-	-	-
	Reproduction	7-10	Couples	Non significative	-	-	-
Héron cendré <i>Ardea cinerea</i>	Concentration	-	Individus	-	-	-	-
Bécassine des marais <i>Gallinago gallinago</i>	Concentration	-	Individus	-	-	-	-
Bécasse des bois <i>Scolopax rusticola</i>	Concentration	-	Individus	-	-	-	-
	Hivernage	-	Couples	-	-	-	-
	Reproduction	-	Couples	-	-	-	-
Barge à queue noire <i>Limosa limosa</i>	Concentration	-	Individus	-	-	-	-

Nom vernaculaire Nom scientifique	Statut	Population		Évaluation			
		Taille (min-max)	Unité	Population	Conservation	Isolement	Globale
Courlis cendré <i>Numenius arquata</i>	Concentration	-	Individus	-	-	-	-
Chevalier gambette <i>Tringa totanus</i>	Concentration	-	Individus	-	-	-	-
Chevalier aboyeur <i>Tringa nebularia</i>	Concentration	-	Individus	-	-	-	-
Chevalier culblanc <i>Tringa ochropus</i>	Concentration	-	Individus	-	-	-	-
Chevalier guignette <i>Actitis hypoleucos</i>	Concentration	-	Individus	-	-	-	-
Buse variable <i>Buteo buteo</i>	Concentration	-	Individus	Non significative	-	-	-
	Hivernage	1-1	Couples	Non significative	-	-	-
	Reproduction	1-1	Couples	Non significative	-	-	-
Buse pattue <i>Buteo lagopus</i>	Concentration	-	Individus	Non significative	-	-	-
Faucon crécerelle <i>Falco tinnunculus</i>	Concentration	-	-	-	-	-	-
	Hivernage	1-1	Couples	Non significative	-	-	-
	Reproduction	1-1	Couples	Non significative	-	-	-
Faucon hobereau <i>Falco subbuteo</i>	Concentration	-	-	-	-	-	-
	Hivernage	1-1	Couples	-	-	-	-
	Reproduction	1-1	Couples	-	-	-	-
Cygne tuberculé <i>Cygnus olor</i>	Concentration	-	Individus	Non significative	-	-	-
	Hivernage	2-3	Couples	Non significative	-	-	-
	Reproduction	2-3	Couples	Non significative	-	-	-
Oie cendrée <i>Anser anser</i>	Concentration	-	Individus	-	-	-	-
Tadorne de Belon <i>Tadorna tadorna</i>	Concentration	-	Individus	Non significative	-	-	-
	Hivernage	5-10	Couples	Non significative	-	-	-
	Reproduction	5-10	Couples	Non significative	-	-	-
Épervier d'Europe <i>Accipiter nisus</i>	Concentration	-	-	Non significative	-	-	-
	Hivernage	1-1	Couples	Non significative	-	-	-
	Reproduction	1-1	Couples	Non significative	-	-	-
Bécasseau variable <i>Calidris alpina</i>	Concentration	-	Individus	-	-	-	-
Râle d'eau <i>Rallus aquaticus</i>	Concentration	-	-	Non significative	-	-	-
	Hivernage	1-1	Couples	Non significative	-	-	-
	Reproduction	1-1	Couples	Non significative	-	-	-
Gallinule poule d'eau <i>Gallinula chloropus</i>	Concentration	-	Individus	-	-	-	-
	Hivernage	-	Individus	-	-	-	-
	Reproduction	-	Individus	-	-	-	-
Foulque macroule <i>Fulica atra</i>	Concentration	-	Individus	Non significative	-	-	-
	Hivernage	-	Individus	Non significative	-	-	-
	Reproduction	-	Individus	Non significative	-	-	-
Petit Gravelot <i>Charadrius dubius</i>	Concentration	-	Individus	Non significative	-	-	-
	Hivernage	1-1	Individus	Non significative	-	-	-
	Reproduction	1-1	Individus	Non significative	-	-	-
Pluvier argenté <i>Pluvialis squatarola</i>	Concentration	-	Individus	-	-	-	-
Vanneau huppé <i>Vanellus vanellus</i>	Concentration	-	Individus	Non significative	-	-	-
	Hivernage	2-3	Individus	Non significative	-	-	-
	Reproduction	2-3	Individus	Non significative	-	-	-

Nom vernaculaire Nom scientifique	Statut	Population		Évaluation			
		Taille (min-max)	Unité	Population	Conservation	Isolement	Globale
Bécasseau maubèche <i>Calidris canutus</i>	Concentration	-	Individus	-	-	-	-
Mouette rieuse <i>Larus ridibundus</i>	Concentration	-	Individus	2%> p > 0%	Bonne	Non-isolée	Moyenne
	Hivernage	100-500	Couples	2%> p > 0%	Bonne	Non-isolée	Moyenne
	Reproduction	100-500	Couples	2%> p > 0%	Bonne	Non-isolée	Moyenne
Goéland cendré <i>Larus canus</i>	Concentration	-	Individus	-	-	-	-
Goéland brun <i>Larus fuscus</i>	Concentration	-	Individus	-	-	-	-
Goéland argenté <i>Larus argentatus</i>	Concentration	-	Individus	-	-	-	-
Hirondelle de rivage <i>Riparia riparia</i>	Concentration	-	Individus	-	-	-	-
Grive litorne <i>Turdus pilaris</i>	Concentration	-	Individus	-	-	-	-
Rousserolle turdoïde <i>Acrocephalus arundinaceus</i>	Concentration	-	Individus	-	-	-	-
	Hivernage	-	Individus	-	-	-	-
	Reproduction	-	Individus	-	-	-	-
Grèbe huppé <i>Podiceps cristatus</i>	Concentration	-	Individus	Non significative	-	-	-
	Reproduction	3-5	Couples	Non significative	-	-	-
	Résidence	-	Individus	Non significative	-	-	-
Grèbe à cou noir <i>Podiceps nigricollis</i>	Concentration	-	Individus	100%> p > 15%	Bonne	Non-isolée	Bonne
	Hivernage	150-200	Couples	100%> p > 15%	Bonne	Non-isolée	Bonne
	Reproduction	150-200	Couples	100%> p > 15%	Bonne	Non-isolée	Bonne
Grèbe castagneux <i>Tachybaptus ruficollis</i>	Concentration	-	Individus	Non significative			
	Hivernage	-	Individus	Non significative			
	Reproduction	6-8	Individus	Non significative			

Tableau 9. Oiseaux migrateurs régulièrement présents dans la ZPS

5.2.1.2 ZSC FR3100507 – Forêts de Raismes / Saint-Amand / Wallers et Marchiennes et plaine alluviale de la Scarpe

■ Présentation et contexte écologique

Le Site Natura 2000 FR3100507 « Forêts de Raismes / Saint-Amand / Wallers et Marchiennes et plaine alluviale de la Scarpe » a été proposé comme Site d'Importance Communautaire (SIC) en mars 1999. Sa fiche descriptive a été mise à jour en novembre 2011. Il a été officiellement retenu en tant que SIC par la Commission européenne le 7 décembre 2004, puis désigné en tant que Zone Spéciale de Conservation (ZSC) par arrêté ministériel le 17 avril 2015. Il couvre une superficie totale de 1 938 ha, répartie en 17 entités.

Le site FR3100507 se compose des grands types de milieux suivants :

- Forêts caducifoliées : 66%,
- Prairies semi-naturelles humides, prairies mésophiles améliorées : 20%,
- Marais (végétation de ceinture), bas-marais, tourbières : 6%,
- Eaux douces intérieures (eaux stagnantes, eaux courantes) : 5%,
- Landes, broussailles, recrus : 3 %

La plaine alluviale de la Scarpe, avec sa mosaïque complexe de forêts, de tourbières, de bas-marais, d'étangs, de prairies alluviales, de bois tourbeux, ... apparaît comme une entité écologique majeure de la région Nord Pas-de-Calais et du Nord de l'Europe. Les nombreuses unités écologiques constituant le site sont pour la plupart interdépendantes dans leur fonctionnement et rassemblent les principaux intérêts phytocœnotiques de niveau communautaire.

Au sein du système forestier, plusieurs habitats relevant de la Directive peuvent être considérés comme exemplaires et représentatifs des affinités médioeuropéennes de ce massif, situé au carrefour d'influences océaniques et continentales :

- Chênaie-bétulaie mésotrophe (*Quercus robur-Betuletum pubescentis*), présente sous différentes variantes et sous-associations d'hygrophilie et d'acidité variables,
- Landes intraforestières subatlantiques (*Calluna vulgaris - Ericetum tetralicis, Sieglingia decumbentis - Callunetum vulgaris*) et leurs habitats associés,
- Bétulaie tourbeuse à sphaignes (*Sphagno palustris-Betuletum pubescentis*) d'extension limitée mais de grande préciosité en région planitiaire...

En mosaïque avec ces habitats forestiers, de nombreuses végétations aquatiques et amphibies mésotrophes, liées aux divers étangs, mares et chenaux intraforestiers aux eaux plutôt acides, se maintiennent (*Utricularietum neglectae, ...*).

Le système alluvial tourbeux alcalin représente l'autre point fort de ce site car un grand nombre des habitats le caractérisant sont également d'intérêt communautaire, les plus typiques étant en particulier :

- Les tremblants du *Thelypterido palustris-Phragmitetum palustris*,
- La mégaphorbiaie tourbeuse du *Lathyro palustris-Lysimachietum vulgaris* qui a succédé au *Juncus subnodulosi-Caricetum lasiocarpae* par assèchement (ce dernier toujours potentiel avec notamment des populations relictuelles de *Carex lasiocarpa* et *Juncus subnodulosus*),
- Le bas-marais subatlantique - subcontinental du *Selino carvifoliae-Juncetum subnodulosi*,
- Divers habitats aquatiques très originaux du *Lemnon trisulcae*.

L'importance et l'éclatement spatial des réseaux aquatiques (mares, fossés, chenaux...) expliquent par ailleurs le rôle majeur de ce site pour le maintien du Triton crêté (Annexe II).

■ Habitats et espèces d'intérêt communautaire

• Habitats d'intérêt communautaire

Les habitats d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation de la ZSC sont au nombre de 18, dont 4 prioritaires (d'après le FSD, base de mai 2019).

Ils sont récapitulés, sous leur dénomination générique, dans le tableau suivant.

Code Natura 2000	Intitulé	Superficie (ha) et % de couverture	Représentativité	Superficie relative	Statut de conservation	Évaluation globale
3110	Eaux oligotrophes très peu minéralisées des plaines sablonneuses (<i>Littorelletalia uniflorae</i>)	0,05 (0%)	C	C	C	C
3130	Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des <i>Littorelletea uniflorae</i> et/ou des <i>Isoeto-Nanojuncetea</i>	0,22 (0%)	C	C	C	C
3140	Eaux oligomésotrophes calcaires avec végétation benthique à <i>Chara</i> spp	0,79 (0,04%)	A	C	B	B
3150	Lacs eutrophes naturels avec végétation du <i>Magnopotamion</i> ou <i>Hydrocharition</i>	11,28 (0,59%)	A	C	B	B
4010	Landes humides atlantiques septentrionales à <i>Erica tetralix</i>	0,04 (0%)	C	C	C	C
4030	Landes sèches européennes	0,35 (0,02%)	C	C	C	C
6230*	Formations herbeuses à <i>Nardus</i> , riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale)	0,32 (0,02%)	B	C	C	C
6410	Prairies à <i>Molinia</i> sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (<i>Molinion caeruleae</i>)	4,61 (0,24%)	B	C	C	C
6430	Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin	38,91 (2,02%)	C	C	C	C
6510	Prairies maigres de fauche de basse altitude (<i>Alopecurus pratensis</i> , <i>Sanguisorba officinalis</i>)	52,71 (2,74%)	B	C	C	C
7150	Dépressions sur substrats tourbeux du <i>Rhynchosporion</i>	0,19 (0,01%)	B	C	C	B
7210*	Marais calcaires à <i>Cladium mariscus</i> et espèces du <i>Caricion davallianae</i>	0 (0%)	A	C	B	B
7230	Tourbières basses alcalines	14,56 (0,76%)	C	C	B	B
9130	Hêtraies de l' <i>Asperulo-Fagetum</i>	0,67 (0,03%)	D			
9160	Chênaies pédonculées ou chênaies-charmaies subatlantiques et médio-européennes du <i>Carpinion betuli</i>	64,47 (3,35%)	B	C	A	B
9190	Vieilles chênaies acidophiles des plaines sablonneuses à <i>Quercus robur</i>	104,81 (5,44%)	B	C	B	B
91D0*	Tourbières boisées	5,57 (0,29%)	C	C	B	C
91E0*	Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Alno-Padion</i> , <i>Alnion incanae</i> , <i>Salicion albae</i>)	58,45 (3,03%)	C	C	B	B

Tableau 10. Habitats d'intérêt communautaire du site FR3100507

Légende :

* Habitat prioritaire

Représentativité (degré de représentativité du type d'habitat sur le site)

A : Excellente
B : Bonne
C : Significative
D : Présence non significative

Superficie relative (superficie du site couverte par le type d'habitat naturel par rapport à la superficie total couverte par ce type d'habitat naturel sur le territoire national)

A : 100 % >= p > 15 %
B : 15% >= p > 2%
C : 2 % >= p > 0

Statut de conservation (degré de conservation de la structure et des fonctions du type d'habitat naturel concerné et possibilité de restauration, selon 3 sous-critères : degré de conservation de la structure, degré de conservation des fonctions, possibilité de restauration)

A : Conservation excellente
B : Conservation bonne
C : Conservation moyenne :

Evaluation globale (évaluation globale de la valeur du site pour la conservation du type d'habitat naturel concerné) :

A: valeur excellente
B: valeur bonne
C: valeur significative

• Espèces d'intérêt communautaire

Quatre espèces d'intérêt communautaire ont justifié la désignation du site : une plante, un amphibien, un mollusque et un odonate. Ces espèces figurent dans le tableau suivant :

Nom latin	Nom vernaculaire	Pop	Cons	Isol	Global
<i>Helosciadium repens</i>	Ache rampante	C	B	C	B
<i>Triturus cristatus</i>	Triton crêté	C	C	C	C
<i>Vertigo moulinsiana</i>	Vertigo de Des Moulins	B	C	C	C
<i>Leucorrhina pectoralis</i>	Leucorrhine à gros thorax	D			

Tableau 11. Espèces d'intérêt communautaire de la ZSC

Légende :

Pop : taille et densité de la population de l'espèce par rapport aux populations présentes sur le territoire national. A : entre 15 et 100%. B : entre 2 et 15%. C : moins de 2%. D : population non significative

Cons : degré de conservation des éléments de l'habitat importants pour l'espèce concernée et possibilité de restauration. A : conservation excellente. B : conservation bonne. C : conservation moyenne

Iso : degré d'isolement de la population présente sur le site par rapport à l'aire de répartition naturelle de l'espèce. A : population (presque) isolée. B : population non isolée, en marge de son aire de répartition. C : population non isolée dans sa pleine aire de répartition.

Global : évaluation globale de la valeur du site pour la conservation des espèces concernées. A : valeur excellente. B : valeur bonne. C : valeur significative.

5.2.1.3 ZPS FR3112005 – Vallée de la Scarpe et de l'Escaut

■ Présentation et contexte écologique

La Zone de Protection Spéciale (ZPS) « Vallée de la Scarpe et de l'Escaut » a été officiellement désignée par arrêté ministériel en avril 2006. D'une superficie de 13 028 ha et située à la frontière franco-belge, elle offre un réseau dense de cours d'eau, de milieux humides, forestiers auxquels sont associés des éléments à caractère xérique (terrils).

Ces milieux sont riches d'une faune et d'une flore reconnues d'intérêt écologique et patrimonial par les scientifiques sur le plan européen, national et régional. Avec les prairies humides et les terrils, la forêt

domaniale est une composante essentielle de la Plaine de la Scarpe et de l'Escaut. L'ensemble de la palette de milieux humides est représenté : tourbières, marais, étangs, forêts, prairies accueillent une avifaune abondante et riche. Un chapelet d'étangs d'effondrement minier ponctue le territoire (Amaury, Chabaud-Latour, Rieulay) et attire plus de 200 espèces d'oiseaux.

À une échelle plus détaillée, la ZPS se compose des types de végétation suivants :

- Forêts caducifoliées : 50%,
- Prairies améliorées : 20%,
- Autres terres arables : 10%,
- Forêts artificielles en monoculture (plantations de peupliers) : 5%,
- Autres terres (incluant les zones urbanisées et industrielles, les routes, décharges, mines) : 5%,
- Eaux douces intérieures (eaux stagnantes, eaux courantes) : 4%,
- Marais (végétation de ceinture), bas-marais, tourbières : 4%,
- Forêts de résineux : 2%.

Du fait de la présence de nombreuses zones humides au sein de la ZPS, particulièrement du chapelet d'étangs la ponctuant, celle-ci permet régulièrement à plusieurs espèces d'oiseaux à forte valeur communautaire de s'y reproduire : hérons (Bihoreau gris, Blongios nain et Butor étoilé, bien que ne s'y reproduisant qu'épisodiquement à l'heure actuelle, y trouveraient encore une potentialité d'accueil importante), rapaces (Busard des roseaux et Hibou des marais – nicheur épisodique mais hivernant régulier), rallidés (Marouette ponctuée), mouettes et goélands (Mouette mélanocéphale, Sterne pierregarin), alcinidés (Martin-pêcheur d'Europe), et passereaux (Gorgebleue à miroir).

D'autre part, on retrouve dans les massifs forestiers de cette ZPS d'autres espèces nicheuses d'intérêt communautaire : rapaces diurnes (Bondrée apivore *Pernis apivorus*), caprimulgidés (Engoulevent d'Europe *Caprimulgus europaeus*) et pics (Pic mar *Dendrocopos medius*, Pic noir *Dryocopus martius*).

Enfin, quelques espèces au statut similaire nidifient dans des milieux ouverts de type prairial, ou sur des secteurs plus secs de friche mésophile, voire en hauteur sur des édifices artificiels : respectivement des passereaux (Pie-grièche écorcheur *Lanius collurio*, Alouette lulu *Lullula arborea*) et un rapace (Faucon pèlerin *Falco peregrinus*).

On peut également ajouter que, lors des périodes migratoires, la ZPS et principalement les étangs, marais et mares ponctuelles, accueillent une diversité importante d'anatidés (canards et oies), dont certains hivernent sur le site, parfois en effectifs conséquents. Dans une moindre mesure, certaines espèces de limicoles (Pluvier doré *Pluvialis apricaria*) y transitent et/ou hivernent également en nombre conséquent.

L'existence sur la ZPS d'une avifaune riche et variée est directement liée à la conjonction de deux facteurs déterminants :

- Hétérogénéité et durabilité importantes des habitats naturels, faisant suite d'une part à la présence d'une couverture forestière et d'un réseau hydrographique encore conséquents, d'autre part aux larges gradients d'hygrophilie et de thermophilie – ces derniers induits par la présence aux deux extrêmes de fonds de vallée humides et frais, ponctués de terrils secs et chauds. La diversité des

milieux est également à mettre en relation avec les anciennes activités humaines (extraction du charbon ...), mais également avec les pratiques de gestion actuelles (pâturage extensif ...).

- Présence d'habitats peu communs ou rares (prairies humides, terrils, tourbières, ...), accueillant parfois des taxons aux exigences écologiques (ressources alimentaires, habitat de reproduction...) très spécialisées.

■ Espèces aviaires d'intérêt communautaire

Dix-sept espèces aviaires d'intérêt communautaire (inscrites à l'annexe 1 de la Directive « Oiseaux »), toutes nicheuses, ont justifié la désignation de la ZPS FR3112005. À ces espèces s'ajoutent 12 espèces également inscrites à l'annexe 1 de la Directive « Oiseaux », mais ne figurant pas au FSD, et 1 espèce d'intérêt non inscrite à l'annexe 1 de la Directive « Oiseaux » mais potentiellement nicheuse.

Toutes ces espèces figurent dans le tableau suivant. Les données d'effectifs présentées sont celles issues du DOCOB de la ZPS (PNRSE, 2014).

Nom vernaculaire Nom scientifique	Population			Evaluation du site			
	Repro	Hiver.	Mig.	Populati on	Conserva tion	Isolemen t	Globale
Espèces de l'annexe 1 de la Directive Oiseaux ayant justifié la désignation du site (identifiées dans le FSD)							
Alouette lulu <i>Lullula arborea</i>	1-2 couples		6-10 individus	C	B	C	B
Bihoreau gris <i>Nycticorax nycticorax</i>	0-1 couple	-	10-20 individus	D			
Blongios nain <i>Ixobrychus minutus</i>	1-3 couples	-	2-15 individus	C	C	C	B
Bondrée apivore <i>Pernis apivorus</i>	10-15 couples	-	40-100 individus	C	A	C	A
Busard des roseaux <i>Circus aeruginosus</i>	4-7 couples	< 5	10-30 individus	C	B	C	B
Butor étoilé <i>Botaurus stellaris</i>	0-3 couples		3-6 individus	C	C	C	B
Engoulevent d'Europe <i>Caprimulgus europaeus</i>	5-25 couples	-	10-50 individus	C	B	C	A
Faucon pèlerin <i>Falco peregrinus</i>	1-2 couples		2-4 individus	C	B	C	B
Gorgebleue à miroir <i>Luscinia svecica</i>	60-100 couples	-	120-250 individus	C	A	C	A
Hibou des marais <i>Asio flammeus</i>	-	-	0-5 individus	D			
Marouette ponctuée <i>Porzana porzana</i>	-	-	0-10 individus	C	C	C	C
Martin-pêcheur d'Europe <i>Alcedo atthis</i>	20-50 couples		20-50 individus	C	B	C	B
Mouette mélanocéphale <i>Larus melanocephalus</i>	-	-	5-20 individus	C	B	C	C
Pic mar <i>Dendrocopos medius</i>	80-120 couples		150-250 individus	C	A	C	A
Pic noir <i>Dryocopus martius</i>	10-20 couples		20-50 individus	C	A	C	A
Pie-grièche écorcheur <i>Lanius collurio</i>	-	-	-	D			
Sterne pierregarin <i>Sterna hirundo</i>	10-20 couples	-	20-80 individus	C	B	C	C

Nom vernaculaire Nom scientifique	Population			Évaluation du site			
	Repro	Hiver.	Mig.	Populati on	Conserva tion	Isolemen t	Globale
Autres espèces de l'annexe 1 de la Directive Oiseaux ayant fait l'objet d'observation récentes d'après le DOCOB mais non identifiées dans le FSD (potentiellement nicheuses)							
Aigrette garzette <i>Egretta garzetta</i>	-	10-30 individus		-	-	-	-
Avocette élégante <i>Recurvirostra avosetta</i>	1-2 couples	-	5-30 individus	-	-	-	-
Balbusard pêcheur <i>Pandion haliaetus</i>	-	-	5-20 individus	-	-	-	-
Busard Saint-Martin <i>Circus cyaneus</i>	-	5-10 individus		-	-	-	-
Cigogne blanche <i>Ciconia ciconia</i>	-	10-30 individus		-	-	-	-
Cigogne noire <i>Ciconia nigra</i>	-	-	5-15 individus	-	-	-	-
Cygne de Bewick <i>Cygnus columbianus bewickii</i>	-	<5	-	-	-	-	-
Echasse blanche <i>Himantopus himantopus</i>	-	-	0-10 individus	-	-	-	-
Grand-Duc d'Europe <i>Bubo bubo</i>	1 couple	5-15 individus		-	-	-	-
Grande Aigrette <i>Casmerodius albus</i>	-	30-100 individus		-	-	-	-
Phragmite aquatique <i>Acrocephalus paludicola</i>	-	-	1-2 individus	-	-	-	-
Pluvier doré <i>Pluvialis apricaria</i>	-	-	-	-	-	-	-
Autre espèce d'importance n'appartenant pas à l'annexe 1 de la Directive oiseaux (potentiellement nicheuse)							
Pie-grièche grise <i>Lanius excubitor</i>	-	<5	-	-	-	-	-

Tableau 12. Espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire de la ZPS

Légende :

Population : taille et densité de la population de l'espèce par rapport aux populations du territoire national. A : entre 15 et 100%. B : entre 2 et 15%. C : moins de 2%. D : population non significative

Conservation : degré de conservation des éléments de l'habitat importants pour l'espèce concernée et possibilité de restauration. A : excellente. B : bonne. C : moyenne

Isolement : degré d'isolement de la population présente sur le site par rapport à l'aire de répartition naturelle de l'espèce. A : population (presque) isolée. B : population non isolée, en marge de son aire de répartition. C : population non isolée dans sa pleine aire de répartition.

Globale : évaluation globale de la valeur du site pour la conservation des espèces concernées. A : valeur excellente. B : valeur bonne. C : valeur significative.

5.2.1.4 ZSC FR3100506 – Bois de Flines-les-Râches et système alluvial du Courant des Vanneaux

■ Présentation et contexte écologique

Le Site Natura 2000 FR3100506 « Bois de Flines-les-Râches et système alluvial du Courant des Vanneaux » a été proposé comme Site d'Importance Communautaire (SIC) en mars 1999. Sa fiche descriptive a été mise à jour en novembre 2011.

Il a été officiellement retenu en tant que SIC par la Commission européenne le 7 décembre 2004, puis désigné en tant que Zone Spéciale de Conservation (ZSC) par arrêté ministériel le 13 avril 2007. Il couvre une superficie totale de 196 ha.

Le site FR3100506 se compose des grands types de milieux suivants :

- Forêts caducifoliées : 60%,
- Prairies semi-naturelles humides, prairies mésophiles améliorées : 30%,
- Landes, broussailles, recrus : 5%,
- Autres terres (incluant les zones urbanisées et industrielles, routes, décharges) : 2%,
- Marais (végétation de ceinture), bas-marais, tourbières : 2%,
- Eaux douces intérieures (eaux stagnantes, eaux courantes) : 1%.

Cette ZSC correspond à une butte tertiaire argilo-sableuse boisée dominant la plaine alluviale de la Scarpe, avec développement de différentes forêts acidiphiles du *Quercion robori-petraeae* et du *Carpinion*.

Elle est ponctuée de nombreuses mares oligotrophes acides, en périphérie desquelles s'observent quelques fragments de tourbières boisées riches en sphaignes. Le système alluvial associé présente des caractéristiques géologiques, édaphiques, topographiques et écologiques d'une très grande originalité, avec des vestiges de bas-marais et le maintien de prairies mésotrophes acidiclinales à neutroclinales d'une réelle valeur patrimoniale car en forte régression dans les plaines alluviales plus ou moins tourbeuses du Nord de la France.

À cet égard, les habitats d'intérêt communautaire les plus précieux et/ou les plus représentatifs, même s'ils n'occupent que de faibles surfaces, sont les suivants : herbiers immergés des eaux mésotrophes acides [*Scirpetum fluitantis*], pelouses oligo-mésotrophes acidoclines du *Violion caninae*, bas-marais tourbeux acidiphile subatlantique du *Selino carvifoliae-Juncetum acutiflori*, rarissime dans les plaines du Nord de la France et plus ou moins en limite d'aire vers l'Ouest, prairie de fauche mésotrophe hygrocline, subatlantique à nord-atlantique [*Silao silai-Colchicetum autumnalis*], Chênaie-Bétulaie oligo-mésotrophe [*Quercio robori-Betuletum pubescentis*] apparaissant sous diverses variantes.

D'autres habitats relevant de l'annexe I sont présents, mais ils apparaissent aujourd'hui fragmentés. Cependant, les potentialités de restauration demeurent très grandes (forêts alluviales, pelouses maigres du *Violion caninae*, landes sèches à callunes...).

■ Habitats et espèces d'intérêt communautaire

• Habitats d'intérêt communautaire

Les habitats d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation de la ZSC sont au nombre de 7, dont 2 prioritaires (d'après le FSD, base de mai 2019). Ils sont récapitulés, sous leur dénomination générique, dans le tableau suivant.

Code Natura 2000	Intitulé	Superficie (ha) et % de couverture	Représentativité	Superficie relative	Statut de conservation	Évaluation globale
3150	Lacs eutrophes naturels avec végétation du <i>Magnopotamion</i> ou <i>Hydrocharition</i>	0,05 (0,02%)	B	C	B	C
6430	Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin	0,06 (0,03%)	B	C	B	C

Code Natura 2000	Intitulé	Superficie (ha) et % de couverture	Représentativité	Superficie relative	Statut de conservation	Évaluation globale
6510	Prairies maigres de fauche de basse altitude (<i>Alopecurus pratensis</i> , <i>Sanguisorba officinalis</i>)	3,43 (1,75%)	B	C	B	C
9120	Hêtraies acidophiles atlantiques à sous-bois à <i>Ilex</i> et parfois à <i>Taxus</i> (<i>Quercion robur-petraeae</i> ou <i>Ilici-Fagenion</i>)	4,58 (2,33%)	A	C	B	B
9130	Hêtraies de l' <i>Asperulo-Fagetum</i>	1,61 (0,82%)	A	C	A	A
91D0*	Tourbières boisées	0,15 (0,07%)	D	-	-	-
91E0*	Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Alno-Padion</i> , <i>Alnion incanae</i> , <i>Salicion albae</i>)	1,19 (0,61%)	A	C	B	B

Tableau 13. Habitats d'intérêt communautaire du site FR3100506

Légende :

* Habitat prioritaire

Représentativité (degré de représentativité du type d'habitat sur le site)

A : Excellente

B : Bonne

C : Significative

D : Présence non significative

Superficie relative (superficie du site couverte par le type d'habitat naturel par rapport à la superficie total couverte par ce type d'habitat naturel sur le territoire national)

A : 100 % >= p > 15 %

B : 15% >= p > 2%

C : 2 % >= p > 0

Statut de conservation (degré de conservation de la structure et des fonctions du type d'habitat naturel concerné et possibilité de restauration, selon 3 sous-critères : degré de conservation de la structure, degré de conservation des fonctions, possibilité de restauration)

A : Conservation excellente

B : Conservation bonne

C : Conservation moyenne :

Évaluation globale (évaluation globale de la valeur du site pour la conservation du type d'habitat naturel concerné) :

A: valeur excellente

B: valeur bonne

C: valeur significative

• **Espèces d'intérêt communautaire**

Aucune espèce d'intérêt communautaire n'a justifié la désignation de ce site.

5.2.2 Synthèse des habitats et des espèces d'intérêt communautaire

Les habitats et des espèces d'intérêt communautaire présents sur les sites Natura 2000 du territoire de la Communauté de Communes Pévèle-Carembault, ou en limite de celle-ci, et pris en compte dans l'évaluation, sont synthétisés dans les tableaux pages suivantes.

Type de milieu	Code Natura 2000	Intitulé	Sites du territoire de la Communauté de Commune Pévèle-Carembault			Site en limite
			ZPS FR3112003 Les Cinq Tailles	ZSC FR3100507 Forêts de Raismes / St Amand /Waller...	ZPS FR3112005 Vallée de la Scarpe et de l'Escaut	ZSC FR3100506 Bois de Flines-les-Râches et système alluvial...
Aquatique / humide	3110	Eaux oligotrophes très peu minéralisées des plaines sablonneuses (<i>Littorelletalia uniflorae</i>)		X		
Aquatique / humide	3130	Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des <i>Littorelletea uniflorae</i> et/ou des <i>Isoeto-Nanojuncetea</i>		X		
Aquatique / humide	3140	Eaux oligomésotrophes calcaires avec végétation benthique à <i>Chara</i> spp		X		
Aquatique / humide	3150	Lacs eutrophes naturels avec végétation du <i>Magnopotamion</i> ou de l' <i>Hydrocharition</i>		X		X
Aquatique / humide	4010	Landes humides atlantiques septentrionales à <i>Erica tetralix</i>		X		
Pelouses / prairies	4030	Landes sèches européennes		X		
Pelouses / prairies	6230*	Formations herbeuses à <i>Nardus</i> , riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale)		X		
Pelouses / prairies	6410	Prairies à <i>Molinia</i> sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (<i>Molinion caeruleae</i>)		X		
Aquatique / humide	6430	Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin		X		X
Pelouses / prairies	6510	Prairies maigres de fauche de basse altitude (<i>Alopecurus pratensis</i> , <i>Sanguisorba officinalis</i>)		X		X
Aquatique / humide	7150	Dépressions sur substrats tourbeux du <i>Rhynchosporion</i>		X		
Aquatique / humide	7210*	Marais calcaires à <i>Cladium mariscus</i> et espèces du <i>Caricion davallianae</i>		X		
Aquatique / humide	7230	Tourbières basses alcalines		X		

Type de milieu	Code Natura 2000	Intitulé	Sites du territoire de la Communauté de Commune Pévèle-Carembault			Site en limite
			ZPS FR3112003 Les Cinq Tailles	ZSC FR3100507 Forêts de Raismes / St Amand /Wallers...	ZPS FR3112005 Vallée de la Scarpe et de l'Escaut	ZSC FR3100506 Bois de Flines-les-Râches et système alluvial...
Forestiers humides	91D0*	Tourbières boisées		X		X
Forestiers humides	91E0*	Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Alno-Padion</i> , <i>Alnion incanae</i> , <i>Salicion albae</i>)		X		X
Forestiers non humides	9120	Hêtraies acidophiles atlantiques à sous-bois à <i>Ilex</i> et parfois à <i>Taxus</i> (<i>Quercion robori-petraeae</i> ou <i>Ilici-Fagenion</i>)				X
Forestiers non humides	9130	Hêtraies de l' <i>Asperulo-Fagetum</i>		X		X
Forestiers non humides	9160	Chênaies pédonculées ou chênaies-charmaies subatlantiques et médio-européennes du <i>Carpinion betuli</i>		X		
Forestiers non humides	9190	Vieilles chênaies acidophiles des plaines sablonneuses à <i>Quercus robur</i>		X		

Tableau 14. Synthèse des habitats d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation des sites Natura 2000 décrits

* : habitat prioritaire

Groupe	Code Natura 2000	Intitulé	Sites du territoire de la Communauté de Communes de Carembault			
			ZPS FR3112003 Les Cinq Tailles	ZSC FR3100507 Forêts de Raimes / St Amand / Wallers...	ZPS FR3112005 Vallée de la Scarpe et de l'Escaut	Site en limite ZSC FR3100506 Bois de Flines-les-Râches et système alluvial...
Espèces de l'annexe II de la Directive Habitats						
Amphibiens	<i>Triturus cristatus</i>	Triton crêté		X		
Mollusques	<i>Vertigo moulinsiana</i>	Vertigo de Des Moulins		X		
Plantes	<i>Helosciadium repens</i>	Ache rampante		X		
Insecte	<i>Leucorrhinia pectoralis</i>	Leucorrhine à gros thorax		X		
Espèces de l'annexe 1 de la Directive Oiseaux						
Oiseaux	<i>Acrocephalus paludicola</i>	Phragmite aquatique			X	
Oiseaux	<i>Alcedo atthis</i>	Martin-pêcheur d'Europe	X		X	
Oiseaux	<i>Ardea purpurea</i>	Héron pourpré	X			
Oiseaux	<i>Asio flammeus</i>	Hibou des marais			X	
Oiseaux	<i>Botaurus stellaris</i>	Butor étoilé	X		X	
Oiseaux	<i>Bubo bubo</i>	Grand-Duc d'Europe			X	
Oiseaux	<i>Caprimulgus europaeus</i>	Engoulevent d'Europe			X	
Oiseaux	<i>Casmerodius albus</i>	Grande Aigrette			X	
Oiseaux	<i>Chlidonias hybridus</i>	Guifette moustac	X			
Oiseaux	<i>Chlidonias niger</i>	Guifette noire	X			
Oiseaux	<i>Ciconia ciconia</i>	Cigogne blanche	X		X	
Oiseaux	<i>Ciconia nigra</i>	Cigogne noire			X	
Oiseaux	<i>Circus aeruginosus</i>	Busard des roseaux	X		X	
Oiseaux	<i>Circus cyaneus</i>	Busard Saint-Martin			X	
Oiseaux	<i>Cygnus columbianus bewickii</i>	Cygne de Bewick			X	
Oiseaux	<i>Dendrocopos medius</i>	Pic mar	X		X	
Oiseaux	<i>Dryocopus martius</i>	Pic noir	X		X	
Oiseaux	<i>Egretta garzetta</i>	Aigrette garzette	X		X	
Oiseaux	<i>Falco peregrinus</i>	Faucon pèlerin			X	
Oiseaux	<i>Himantopus himantopus</i>	Échasse blanche	X		X	
Oiseaux	<i>Ixobrychus minutus</i>	Blongios nain			X	

Groupe	Code Natura 2000	Intitulé	Sites du territoire de la Communauté de Communes de Carembault			Site en limite
			ZPS FR3112003 Les Cinq Tailles	ZSC FR3100507 Forêts de Raismes / St Amand /Waller...	ZPS FR3112005 Vallée de la Scarpe et de l'Escaut	ZSC FR3100506 Bois de Flines-les-Râches et système alluvial...
Oiseaux	<i>Lanius collurio</i>	Pie-grièche écorcheur			X	
Oiseaux	<i>Larus melanocephalus</i>	Mouette mélanocéphale	X		X	
Oiseaux	<i>Limosa lapponica</i>	Barge rousse	X			
Oiseaux	<i>Lullula arborea</i>	Alouette lulu			X	
Oiseaux	<i>Luscinia svecica</i>	Gorgebleue à miroir	X		X	
Oiseaux	<i>Nycticorax nycticorax</i>	Bihoreau gris			X	
Oiseaux	<i>Pandion haliaetus</i>	Balbuzard pêcheur	X		X	
Oiseaux	<i>Pernis apivorus</i>	Bondrée apivore	X		X	
Oiseaux	<i>Philomachus pugnax</i>	Combattant varié	X			
Oiseaux	<i>Pluvialis apricaria</i>	Pluvier doré	X		X	
Oiseaux	<i>Porzana porzana</i>	Marouette ponctuée	X		X	
Oiseaux	<i>Recurvirostra avosetta</i>	Avocette élégante	X		X	
Oiseaux	<i>Sterna hirundo</i>	Sterne pierregarin	X		X	
Espèces migratrices régulièrement présentes dans l'une des ZPS (mais non visées à l'annexe 1 de la Directive Oiseaux)						
Oiseaux	<i>Accipiter nisus</i>	Épervier d'Europe	X			
Oiseaux	<i>Acrocephalus arundinaceus</i>	Rousserolle turdoïde	X			
Oiseaux	<i>Actitis hypoleucos</i>	Chevalier guignette	X			
Oiseaux	<i>Anas acuta</i>	Canard pilet	X			
Oiseaux	<i>Anas clypeata</i>	Canard souchet	X			
Oiseaux	<i>Anas crecca</i>	Sarcelle d'hiver	X			
Oiseaux	<i>Anas penelope</i>	Canard siffleur	X			
Oiseaux	<i>Anas platyrhynchos</i>	Canard colvert	X			
Oiseaux	<i>Anas querquedula</i>	Sarcelle d'été	X			
Oiseaux	<i>Anas strepera</i>	Canard chipeau	X			
Oiseaux	<i>Anser anser</i>	Oie cendrée	X			
Oiseaux	<i>Ardea cinerea</i>	Héron cendré	X			
Oiseaux	<i>Aythya ferina</i>	Fuligule milouin	X			

Groupe	Code Natura 2000	Intitulé	Sites du territoire de la Communauté de Communes			Site en limite
			ZPS FR3112003 Les Cinq Tailles	Carembault ZSC FR3100507 Forêts de Raimes / St Amand /Waller...	ZPS FR3112005 Vallée de la Scarpe et de l'Escaut	ZSC FR3100506 Bois de Flines-les-Râches et système alluvial...
Oiseaux	<i>Aythya fuligula</i>	Fuligule morillon	X			
Oiseaux	<i>Buteo buteo</i>	Buse variable	X			
Oiseaux	<i>Buteo lagopus</i>	Buse pattue	X			
Oiseaux	<i>Calidris alpina</i>	Bécasseau variable	X			
Oiseaux	<i>Calidris canutus</i>	Bécasseau maubèche	X			
Oiseaux	<i>Charadrius dubius</i>	Petit Gravelot	X			
Oiseaux	<i>Cygnus olor</i>	Cygne tuberculé	X			
Oiseaux	<i>Falco subbuteo</i>	Faucon hobereau	X			
Oiseaux	<i>Falco tinnunculus</i>	Faucon crécerelle	X			
Oiseaux	<i>Fulica atra</i>	Foulque macroule	X			
Oiseaux	<i>Gallinago gallinago</i>	Bécassine des marais	X			
Oiseaux	<i>Gallinula chloropus</i>	Gallinule poule d'eau	X			
Oiseaux	<i>Larus argentatus</i>	Goéland argenté	X			
Oiseaux	<i>Larus canus</i>	Goéland cendré	X			
Oiseaux	<i>Larus fuscus</i>	Goéland brun	X			
Oiseaux	<i>Larus ridibundus</i>	Mouette rieuse	X			
Oiseaux	<i>Limosa limosa</i>	Barge à queue noire	X			
Oiseaux	<i>Numenius arquata</i>	Courlis cendré	X			
Oiseaux	<i>Pluvialis squatarola</i>	Pluvier argenté	X			
Oiseaux	<i>Podiceps cristatus</i>	Grèbe huppé	X			
Oiseaux	<i>Podiceps nigricollis</i>	Grèbe à cou noir	X			
Oiseaux	<i>Rallus aquaticus</i>	Râle d'eau	X			
Oiseaux	<i>Riparia riparia</i>	Hirondelle de rivage	X			
Oiseaux	<i>Scolopax rusticola</i>	Bécasse des bois	X			
Oiseaux	<i>Tachybaptus ruficollis</i>	Grèbe castagneux	X			
Oiseaux	<i>Tadorna tadorna</i>	Tadorne de Belon	X			
Oiseaux	<i>Tringa nebularia</i>	Chevalier aboyeur	X			

Groupe	Code Natura 2000	Intitulé	Sites du territoire de la Communauté de Communes de Carembault			Site en limite
			ZPS FR3112003 Les Cinq Tailles	ZSC FR3100507 Forêts de Raismes / St Amand /Waller...	ZPS FR3112005 Vallée de la Scarpe et de l'Escaut	ZSC FR3100506 Bois de Flines-les-Râches et système alluvial...
Oiseaux	<i>Tringa ochropus</i>	Chevalier culblanc	X			
Oiseaux	<i>Tringa totanus</i>	Chevalier gambette	X			
Oiseaux	<i>Turdus pilaris</i>	Grive litorne	X			
Oiseaux	<i>Vanellus vanellus</i>	Vanneau huppé	X			

Tableau 15. Synthèse des espèces ayant justifié la désignation des sites Natura 2000 décrits

5.2.3 Sensibilités des habitats et des espèces d'intérêt communautaire des sites Natura 2000

Les 2 ZSC prises en compte dans l'évaluation concernent des habitats d'intérêt communautaire correspondant à la fois à des milieux humides (eaux oligotrophes à eutrophes, végétations aquatiques des lacs ou des rivières, landes humides, tourbières, mégaphorbiaies...), à des milieux prairiaux (landes sèches, prairies de fauche...) et à des milieux forestiers humides ou non (forêts alluviales, tourbières boisées, hêtraies, chênaies...).

Tous les sites Natura 2000 pris en compte, à l'exception du site FR3100506, sont localisés en partie (FR3100507, FR3112005) ou en totalité (FR3112003) sur le territoire de la Communauté de Communes Pévèle-Carembault. Les habitats d'intérêt communautaire et les espèces d'intérêt communautaire qu'ils abritent pourraient donc être directement concernés par le PCAET, dans le cas où celui-ci prescrirait des actions engendrant des aménagements ou des modifications d'occupation du sol.

Par ailleurs, les 2 ZPS abritent un important cortège d'espèces aviaires d'intérêt communautaire. Si certaines sont strictement inféodées à leur milieu (zones humides et forêts en particulier), plusieurs possèdent des capacités de déplacement importantes et sont à même de fréquenter l'ensemble des milieux naturels du territoire de la Communauté de Communes (cas des rapaces notamment : Bondrée apivore, Busard des roseaux, Busard Saint-Martin, Faucon pèlerin...). **Le PCAET devra donc veiller à ne pas préconiser d'actions risquant de créer des discontinuités écologiques et d'éléments fragmentants, susceptibles d'entraver le déplacement de ces espèces à l'échelle de son territoire.**

De plus, les 2 ZSC comportent des habitats d'intérêt communautaire aquatiques (codes 3110, 3130, 3140) ou humides (4010, 6410, 6430, 7150, 7210, 7230, 91D0, 91E0). Ces habitats accueillent également, sur le site FR3100507, des espèces d'intérêt communautaire strictement inféodées aux milieux aquatiques ou humides (amphibien, mollusque, insecte, plante).

Par conséquent ces habitats et espèces sont sensibles aux incidences résultant d'éventuels projets d'aménagements ou de modifications d'occupation du sol issus d'actions du PCAET, situés hors de leur périmètre mais susceptibles de toucher indirectement les habitats aquatiques ou hygrophiles et les espèces qu'ils abritent, par des modifications de la ressource en eau (à court, moyen ou long terme).

5.3 Détermination des habitats et des espèces d'intérêt communautaire à retenir dans l'évaluation

Compte-tenu de la nature des actions et mesures préconisées par le PCAET, qui concernent l'ensemble du territoire et de nombreuses thématiques, tous les habitats et espèces d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation des sites Natura 2000 présentés ci-avant, sont retenus dans l'évaluation.

5.4 Analyse des incidences notables prévisibles du PCAET sur le réseau Natura 2000 et présentation des mesures pour éviter et réduire les incidences négatives

L'analyse détaillée des actions et mesures du PCAET sur les espèces et les habitats d'intérêt communautaire figure dans le tableau en annexe. Elle est synthétisée ci-dessous, pour chaque axe et objectif stratégique.

5.4.1 Axe 1 : produire de l'énergie autrement

5.4.1.1 Produire de l'énergie à partir de l'énergie solaire

■ Incidences

L'objectif stratégique « Produire de l'énergie à partir de l'énergie solaire » comporte un certain nombre d'actions, qui ne sont pas de nature à générer une incidence sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation des sites Natura 2000 pris en compte dans l'évaluation.

Il s'agit en effet de diagnostics de potentialités du patrimoine public et de sensibilisations des particuliers, et d'une création de dispositif d'accompagnement technique ou financier pour le développement du solaire dans les bâtiments.

Toutefois, ces actions, en particulier les diagnostics de potentialités de projets photovoltaïques au sol, pourraient amener à la création de centrales solaires. En fonction de leur localisation, les projets photovoltaïques pourraient engendrer des incidences négatives directes ou indirectes sur certains habitats d'intérêt communautaire et sur les espèces qui leur sont associées.

■ Mesures

Afin de réduire au maximum le risque d'incidences des projets photovoltaïques au sol sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire, ces derniers ne devront en aucun cas être localisés dans le périmètre d'un site Natura 2000.

5.4.1.2 Produire de l'énergie à partir de la méthanisation

■ Incidences

Les actions en lien avec l'objectif stratégique « produire de l'énergie à partir de la méthanisation », ne sont pas de nature à générer une incidence sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation des sites Natura 2000 pris en compte dans l'évaluation.

Ces actions consistent à réaliser un diagnostic territorial du territoire, à sensibiliser la profession agricole et à permettre aux unités existantes et à venir de traiter les déchets verts de collecte notamment.

■ Mesures

En l'absence d'incidences sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire, aucune mesure n'est à mettre en œuvre.

5.4.1.3 Produire de l'énergie à partir de l'énergie fatale et du bois-énergie

■ Incidences

L'objectif stratégique « Produire de l'énergie à partir de l'énergie fatale et du bois-énergie » repose sur la valorisation des projets de production émergents.

Ce type de projet, consistant à utiliser l'énergie de récupération, n'est pas susceptible d'engendrer une incidence sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation des sites Natura 2000 pris en compte dans l'évaluation.

■ Mesures

En l'absence d'incidences sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire, aucune mesure n'est à mettre en œuvre.

5.4.1.4 Produire de l'énergie à partir de la géothermie

■ Incidences

L'objectif stratégique « Produire de l'énergie à partir de la géothermie » repose sur l'identification de la faisabilité de la géothermie dans le mixte énergétique des projets communautaires, et sur l'accompagnement des projets.

Ce type de projet, de par son mode de fonctionnement, n'est pas susceptible d'engendrer une incidence sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation des sites Natura 2000 pris en compte dans l'évaluation.

■ Mesures

En l'absence d'incidences sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire, aucune mesure n'est à mettre en œuvre.

5.4.2 Axe 2 : réduire et optimiser sa consommation d'énergie

5.4.2.1 Accompagner le développement et la rénovation d'un habitat résidentiel économe

■ Incidences

L'objectif stratégique « accompagner le développement et la rénovation d'un habitat résidentiel économe » s'appuie sur des actions visant à inciter à la rénovation énergétique, à développer la thermographie aérienne, à évaluer l'impact des dispositifs d'aide existants, à développer une charte qualité pour inciter les entreprises locales à travailler en groupement sur les chantiers de rénovation.

Ces actions ne sont pas de nature à engendrer une incidence sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation des sites Natura 2000 pris en compte dans l'évaluation.

■ Mesures

En l'absence d'incidences sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire, aucune mesure n'est à mettre en œuvre.

5.4.2.2 Rénover et construire des bâtiments, des équipements publics performants

■ Incidences

L'objectif stratégique « rénover et construire des bâtiments, des équipements publics performants » s'appuie sur des actions visant à accompagner techniquement les communes pour la mise en place de la GTC, à optimiser l'éclairage public, et à définir un dispositif d'accompagnement technique et/ou financier pour les communes dans la rénovation ou la construction de bâtiments performants énergétiquement.

Ces actions ne sont pas de nature à engendrer une incidence sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation des sites Natura 2000 pris en compte dans l'évaluation.

L'optimisation de l'éclairage nocturne pourrait même être indirectement positif pour l'avifaune migratrice, celle-ci pouvant être perturbée dans ses déplacements par la pollution lumineuse des villes.

■ Mesures

En l'absence d'incidences sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire, aucune mesure n'est à mettre en œuvre.

5.4.2.3 Accompagner les entreprises dans la réduction et l'optimisation de leurs consommations énergétiques

■ Incidences

Cet objectif stratégique est basé sur l'animation d'un programme « Pèvèle Circulaire » sur le volet énergétique et sobriété. Cette action n'est pas susceptible d'engendrer une incidence sur les habitats et les

espèces d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation des sites Natura 2000 pris en compte dans l'évaluation.

■ Mesures

En l'absence d'incidences sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire, aucune mesure n'est à mettre en œuvre.

5.4.3 Axe 3 : se déplacer autrement

5.4.3.1 Améliorer les conditions de déplacements à partir de l'offre de transport existante

■ Incidences

L'objectif stratégique « Améliorer les conditions de déplacements à partir de l'offre de transport existante » repose sur l'aménagement des pôles d'échanges d'Ostricourt, Phalempin et Orchies, sur l'élaboration d'un schéma cyclable, et sur la mise en place de parking de covoiturage.

Les éventuels aménagements liés à ces actions sont légers et situés à distance des sites Natura 2000 du territoire de la CC Pévèle-Carembault. Par conséquent, ces actions ne sont pas de nature à engendrer une incidence sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation des sites Natura 2000 pris en compte dans l'évaluation.

■ Mesures

En l'absence d'incidences sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire, aucune mesure n'est à mettre en œuvre.

5.4.3.2 Encourager les nouvelles pratiques visant à réduire l'utilisation de la voiture individuelle polluante

■ Incidences

Cet objectif stratégique comporte plusieurs actions destinées à optimiser le fonctionnement de la navette de rabattement existante, à mettre en place d'autres navettes, à communiquer sur l'offre de transports, à expérimenter une ligne virtuelle de covoiturage, à développer de nouvelles lignes de transports en commun...

Des actions concernent également la promotion du vélo, le développement du coworking et du télétravail, la mise en place d'un schéma de déploiement et d'installation de bornes de recharge électrique.

Ces actions ne sont pas de nature à générer une incidence sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation des sites Natura 2000 pris en compte dans l'évaluation.

■ Mesures

En l'absence d'incidences sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire, aucune mesure n'est à mettre en œuvre.

5.4.4 Axe 4 : s'adapter aux changements climatiques

5.4.4.1 Anticiper et réduire l'impact des catastrophes naturelles

■ Incidences

L'objectif stratégique « Anticiper et réduire l'impact des catastrophes naturelles » comprend plusieurs actions concernant les cours d'eau et zones humides, liées à la limitation des risques d'inondation.

Parmi ces actions figure la réalisation d'un programme d'entretien et de désenvasement des cours d'eau, et d'un programme d'aménagement hydraulique. Il est important de noter que les sites Natura 2000 présents sur le territoire de la CC Pévèle-Carembault comportent des habitats d'intérêt communautaire aquatiques et humides, fortement dépendants de la ressource en eau. De même, plusieurs espèces d'intérêt communautaire (Triton crêté, Vertigo Des Moulins, Leucorrhine à gros thorax, Ache rampante, nombreux oiseaux) sont également inféodés aux habitats aquatiques et humides.

La réalisation de travaux d'entretien ou de désenvasement des cours d'eau, ainsi que des travaux d'aménagement hydraulique, à proximité des sites Natura 2000, pourrait donc avoir une incidence négative indirecte si certaines précautions ne sont pas prises (dégradation ou destruction d'habitats d'espèces d'intérêt communautaire, perturbation du fonctionnement hydraulique, dégradation de la qualité de l'eau mais remise en suspension de sédiments, etc.).

En revanche, cet objectif stratégique comporte également des actions de mise en place de programmes de protection et de restauration des écosystèmes aquatiques et des zones humides, et des plantations de haies. Ces actions sont positives pour les habitats et les espèces d'intérêt communautaire liées aux zones humides, qu'ils soient localisés dans le périmètre des sites ou à proximité (cas de l'avifaune en particulier), ainsi que pour la biodiversité en général.

Les autres actions en lien avec cet objectif stratégique concernent le développement de bonnes pratiques agricoles, le développement des techniques alternatives dans la gestion des eaux pluviales, la sensibilisation et l'information des habitants, l'accompagnement des communes lors de demandes de catastrophes naturelles... Elles ne sont pas de nature à générer une incidence sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation des sites Natura 2000 pris en compte dans l'évaluation.

■ Mesures

Afin de réduire au maximum le risque d'incidence d'éventuels travaux sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire liées aux milieux aquatiques et humides, **le programme d'entretien et de désenvasement, ainsi que le programme d'aménagement hydraulique, devront tenir compte des potentialités de chaque cours d'eau concerné pour les espèces d'intérêt communautaire, et des relations hydrauliques entre ces cours d'eau et les habitats des sites Natura 2000.**

Les autres actions n'ayant pas d'incidences négatives, aucune autre mesure n'est nécessaire.

5.4.4.2 Aménager le territoire en anticipant les problématiques du dérèglement climatique

■ Incidences

Cet objectif stratégique s'appuie sur 2 actions : l'élaboration d'un PLUi, et l'accompagnement de la prise en compte des enjeux environnementaux dans les autorisations d'urbanisme, grâce à un catalogue de prescriptions au cas par cas.

Ces actions ne sont pas de nature à générer une incidence sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation des sites Natura 2000 pris en compte dans l'évaluation. L'accompagnement de la prise en compte des enjeux environnementaux est même globalement positif pour la biodiversité en général et donc pour les habitats et les espèces d'intérêt communautaire.

■ Mesures

En l'absence d'incidences sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire, aucune mesure n'est à mettre en œuvre.

5.4.5 Axe 5 : consommer autrement

5.4.5.1 Gérer la production de déchet en privilégiant la prévention

■ Incidences

L'objectif stratégique « Gérer la production de déchet en privilégiant la prévention » est lié à des actions d'élaboration d'un Plan Local de Prévention et de Gestion des Déchets, de développement du compostage, d'accompagnement d'une dynamique Zéro Déchets, d'amélioration de la qualité du tri sélectif.

Ces actions ne sont pas de nature à générer une incidence sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation des sites Natura 2000 pris en compte dans l'évaluation.

■ Mesures

En l'absence d'incidences sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire, aucune mesure n'est à mettre en œuvre.

5.4.5.2 Développer des boucles d'économie circulaire pour réduire la consommation de matière

■ Incidences

Cet objectif stratégique repose sur la création du démonstrateur de l'économie circulaire, sur l'optimisation de l'aménagement du Pévèle Parc Canchomprez, sur la réalisation d'un programme d'animations Pévèle

Circulaire, sur le développement de la démarche « Écologie industrielle territoriale » et sur le développement de la mutualisation de services auprès des entreprises.

Ces actions ne sont pas de nature à générer une incidence sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation des sites Natura 2000 pris en compte dans l'évaluation.

■ Mesures

En l'absence d'incidences sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire, aucune mesure n'est à mettre en œuvre.

5.4.5.3 S'engager dans une "agriculture et alimentation durables"

■ Incidences

L'objectif stratégique « S'engager dans une agriculture et alimentation durable » est basée sur la réalisation d'une feuille de route sur l'agriculture et l'alimentation durable. Cette action n'est pas de nature à générer une incidence sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation des sites Natura 2000 pris en compte dans l'évaluation.

■ Mesures

En l'absence d'incidences sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire, aucune mesure n'est à mettre en œuvre.

5.5 Conclusion

La quasi-totalité des objectifs stratégiques et des actions qui leur sont associées ne génèrent pas d'incidences négatives sur les espèces et les habitats d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation des sites Natura 2000 pris en compte dans l'évaluation.

Les seuls risques d'incidences identifiées sont liés à la réalisation de programmes d'entretien, de désenvasement des cours d'eau et d'aménagement hydraulique afin de lutter contre les inondations (axe 4, objectif stratégique 4.1).

La réalisation de travaux d'entretien ou de désenvasement des cours d'eau, ainsi que des travaux d'aménagement hydraulique, à proximité des sites Natura 2000, pourrait avoir une incidence négative indirecte sur des habitats d'intérêt communautaire aquatiques ou humides, et sur les espèces d'intérêt communautaire qui leur sont inféodées, si certaines précautions ne sont pas prises (dégradation ou destruction d'habitats d'espèces d'intérêt communautaire, perturbation du fonctionnement hydraulique, dégradation de la qualité de l'eau mais remise en suspension de sédiments, etc.). **Le programme d'entretien et de désenvasement, ainsi que le programme d'aménagement hydraulique, devront donc tenir compte des potentialités de chaque cours d'eau concerné pour les espèces d'intérêt communautaire, et des relations hydrauliques entre ces cours d'eau et les habitats des sites Natura 2000.**

Sous réserve de mise en œuvre de ces mesures, on peut conclure que le PCAET de la CC Pévèle-Carembault n'aura pas d'incidences négatives significatives sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation des sites Natura 2000 de son territoire, ni de ceux des territoires voisins.

ANNEXES

Annexe 1 – Tableau d’analyse des incidences des actions du PCAET sur les habitats et les espèces d’intérêt communautaire

Légende :

- ++ Incidence très positive
- + Incidence positive
- 0 Absence d’incidence
- Incidence négative potentielle nécessitant la mise en œuvre de mesures
- incidence très négative potentielle nécessitant la mise en œuvre de mesures

d : incidence directe

i : incidence indirecte

Axes	Objectifs stratégiques	Actions	Habitats d'intérêt communautaire humides	Habitats d'intérêt communautaire non humides	Espèces d'intérêt communautaire liées aux milieux humides (hors avifaune)	Avifaune d'intérêt communautaire liée aux milieux humides	Avifaune d'intérêt communautaire liée aux milieux forestiers	Avifaune d'intérêt communautaire liée aux autres milieux
			3110, 3130, 3140, 3150, 4010, 6410, 6430, 7150, 7210, 7230, 91D0, 91E0	4030, 6230, 6510, 9120, 9130, 9160, 9190	Triton crêté, Vertigo de Des Moulins, Ache rampante, Leucorrhine à gros thorax	Phragmite aquatique, Martin-pêcheur d'Europe, Héron pourpré, Hibou des marais, Butor étoilé, Grande Aigrette, Guifette moustac, Guifette noire, Cigogne blanche, Busard des roseaux (nidification), Cygne de Bewick, Aigrette garzette, Échasse blanche, Blongios nain, Mouette mélanocéphale, Barge rousse, Gorgebleue à miroir, Bihoreau gris, Balbuzard pêcheur, Combattant varié, Marouette ponctuée, Avocette élégant, Sterne pierregarin, Grèbe à cou noir	Engoulevent d'Europe, Cigogne noire, Pic noir, Pic mar, Bondrée apivore (nidification)	Grand Duc d'Europe, Busard Saint-Martin (alimentation), Faucon pèlerin, Pie-grièche écorcheur, Alouette lulu, Pluvier doré, Bondrée apivore (alimentation)
Axe 1 : produire de l'énergie autrement (Favoriser les énergies renouvelables)	1.1 Produire de l'énergie à partir de l'énergie solaire	Réalisation de diagnostics sur les potentialités du solaire à destination du patrimoine public	0	0	0	0	0	0
		Sensibilisation des particuliers au potentiel du développement du photovoltaïque	0	0	0	0	0	0
		Création d'un dispositif d'accompagnement technique et/ou financier pour développer le solaire dans les bâtiments communaux et communautaires	0	0	0	0	0	0
	1.2 Produire de l'énergie à partir la méthanisation	Réalisation d'un diagnostic territorial sur la filière méthanisation, identification et hiérarchisation des besoins d'accompagnement pour l'implantation d'une unité de méthanisation	0	0	0	0	0	0
		Sensibilisation de la profession agricole à l'opportunité de s'engager dans les projets de méthanisation Faciliter l'acceptabilité sociale des projets	0	0	0	0	0	0
		Permettre aux unités existantes (rénovation) et à venir de réaliser le traitement de nos déchets verts de collecte et les déchets carnés	0	0	0	0	0	0
	1.3 Produire de l'énergie à partir de l'énergie fatale et le bois-énergie	Valoriser les projets de production d'énergie à partir de l'énergie fatale émergents	0	0	0	0	0	0
1.4 Produire de l'énergie à partir de la géothermie	Étudier la faisabilité de la géothermie dans le mixte énergétique des projets communautaires Identification et accompagnement des projets en lien avec la géothermie	0	0	0	0	0	0	
Axe 2 : réduire et optimiser sa consommation d'énergie (habitat, entreprises, tertiaire et équipements publics)	2.1. Accompagner le développement et la rénovation d'un habitat résidentiel économe	Création d'un dispositif d'aide à la rénovation énergétique en lien avec les dispositifs existants (Région, Département, Anah)	0	0	0	0	0	0
		Développement de la thermographie aérienne sur tout le territoire	0	0	0	0	0	0
		Evaluation de l'impact du dispositif d'aide à la construction de logements sociaux et développement de nouvelles orientations pour l'amélioration des performances	0	0	0	0	0	0

Axes	Objectifs stratégiques	Actions	Habitats d'intérêt communautaire humides	Habitats d'intérêt communautaire non humides	Espèces d'intérêt communautaire liées aux milieux humides (hors avifaune)	Avifaune d'intérêt communautaire liée aux milieux humides	Avifaune d'intérêt communautaire liée aux milieux forestiers	Avifaune d'intérêt communautaire liée aux autres milieux
			3110, 3130, 3140, 3150, 4010, 6410, 6430, 7150, 7210, 7230, 91D0, 91E0	4030, 6230, 6510, 9120, 9130, 9160, 9190	Triton crêté, Vertigo de Des Moulins, Ache rampante, Leucorrhine à gros thorax	Phragmite aquatique, Martin-pêcheur d'Europe, Héron pourpré, Hibou des marais, Butor étoilé, Grande Aigrette, Guifette moustac, Guifette noire, Cigogne blanche, Busard des roseaux (nidification), Cygne de Bewick, Aigrette garzette, Échasse blanche, Blongios nain, Mouette mélanocéphale, Barge rousse, Gorgebleue à miroir, Bihoreau gris, Balbuzard pêcheur, Combattant varié, Marouette ponctuée, Avocette élégant, Sterne pierregarin, Grèbe à cou noir	Engoulevent d'Europe, Cigogne noire, Pic noir, Pic mar, Bondrée apivore (nidification)	Grand Duc d'Europe, Busard Saint-Martin (alimentation), Faucon pèlerin, Pie-grièche écorcheur, Alouette lulu, Pluvier doré, Bondrée apivore (alimentation)
		énergétiques des logements et le développement des éco-matériaux						
		Animation du salon de l'écoconstruction et de l'écorénovation	0	0	0	0	0	0
		Développement de la charte Quali Pévèle pour inciter les entreprises locales à travailler en groupement sur des chantiers de rénovation	0	0	0	0	0	0
	2.2 Rénover et construire des bâtiments, des équipements publics performants (économie)	Accompagnement technique des communes pour la mise en place de la GTC	0	0	0	0	0	0
		Optimisation de l'éclairage public	0	0	0	+ / i	+ / i	+ / i
		Définir un dispositif d'accompagnement technique et/ou financier pour les communes dans la rénovation ou la construction de bâtiments performants énergétiquement	0	0	0	0	0	0
	2.3 Accompagner les entreprises dans la réduction et l'optimisation de leurs consommations énergétiques	Animation d'un programme "Pévèle Circulaire" sur le volet énergétique et sobriété	0	0	0	0	0	0
Axe 3 : se déplacer autrement	3.1 Améliorer les conditions de déplacements à partir de l'offre de transport existante	Aménagement des pôles d'échanges (Ostricourt, Phalempin, Orchies)	0	0	0	0	0	0
		Elaboration d'un schéma cyclable à partir des propositions de tracés issues de l'étude "mobilité" de 2017	0	0	0	0	0	0
		Mise en place de parking de covoiturage (1ere phase : parking de la Croisette à Templeuve)	0	0	0	0	0	0
	3.2 Encourager les nouvelles pratiques visant à réduire l'utilisation de la voiture individuelle polluante	Optimisation du fonctionnement de la navette de rabattement "la Pév'Ailes" autour du pôle d'échange de Templeuve	0	0	0	0	0	0
		Mise en œuvre de navettes de rabattement sur les pôles d'échange d'Ostricourt et Phalempin en partenariat avec la Région	0	0	0	0	0	0

Axes	Objectifs stratégiques	Actions	Habitats d'intérêt communautaire humides	Habitats d'intérêt communautaire non humides	Espèces d'intérêt communautaire liées aux milieux humides (hors avifaune)	Avifaune d'intérêt communautaire liée aux milieux humides	Avifaune d'intérêt communautaire liée aux milieux forestiers	Avifaune d'intérêt communautaire liée aux autres milieux
			3110, 3130, 3140, 3150, 4010, 6410, 6430, 7150, 7210, 7230, 91D0, 91E0	4030, 6230, 6510, 9120, 9130, 9160, 9190	Triton crêté, Vertigo de Des Moulins, Ache rampante, Leucorrhine à gros thorax	Phragmite aquatique, Martin-pêcheur d'Europe, Héron pourpré, Hibou des marais, Butor étoilé, Grande Aigrette, Guifette moustac, Guifette noire, Cigogne blanche, Busard des roseaux (nidification), Cygne de Bewick, Aigrette garzette, Échasse blanche, Blongios nain, Mouette mélanocéphale, Barge rousse, Gorgebleue à miroir, Bihoreau gris, Balbuzard pêcheur, Combattant varié, Marouette ponctuée, Avocette élégant, Sterne pierregarin, Grèbe à cou noir	Engoulevent d'Europe, Cigogne noire, Pic noir, Pic mar, Bondrée apivore (nidification)	Grand Duc d'Europe, Busard Saint-Martin (alimentation), Faucon pèlerin, Pie-grièche écorcheur, Alouette lulu, Pluvier doré, Bondrée apivore (alimentation)
		Communication sur l'offre de transport (autour de l'offre existante et accompagnement de l'offre nouvelle)	0	0	0	0	0	0
		Expérimentation du projet de ligne virtuelle de covoiturage « PEV'MEL » et optimisation	0	0	0	0	0	0
		Développement de nouvelles lignes de transport en commun	0	0	0	0	0	0
		Promotion du vélo (1ère phase : dispositif d'aide à l'acquisition de vélos électriques pour les habitants du territoire)	0	0	0	0	0	0
		Développement du coworking et du télétravail dans le cadre du bâtiment la Passerelle	0	0	0	0	0	0
		Développement du partenariat avec l'association « je travaille au vert » pour promouvoir le coworking	0	0	0	0	0	0
		Promotion du télétravail au sein des services de la Pèvèle-Carembault	0	0	0	0	0	0
		Mise en place d'un schéma de déploiement et d'installation de bornes de recharge électrique à l'échelle du territoire	0	0	0	0	0	0
Axe 4 : S'adapter aux changements climatiques	4.1 Anticiper et réduire l'impact des catastrophes naturelles	Réalisation d'un programme d'entretien et de désenvasement des cours d'eau afin de limiter les risques d'inondation	0 à - / i	0	0 à - / i	0 à - / i	0	0
		Réalisation des programmes d'aménagement hydraulique conduisant à limiter les risques d'inondation par débordement (réalisation d'une étude sur l'ensemble du bassin versant de la Marque avec la MEL)	0 à - / i	0	0 à - / i	0 à - / i	0	0
		Mise en place de programmes de protection et de restauration de sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides (ex : projet de renaturation de la Marque à Ennevelin)	++ / d ou i	0	++ / d ou i	++ / d ou i	0	0
		Mise en place de plantations de haies pour lutter contre les inondations par ruissellement	0	0	0	0	+ / i	+ / d ou i

Axes	Objectifs stratégiques	Actions	Habitats d'intérêt communautaire humides	Habitats d'intérêt communautaire non humides	Espèces d'intérêt communautaire liées aux milieux humides (hors avifaune)	Avifaune d'intérêt communautaire liée aux milieux humides	Avifaune d'intérêt communautaire liée aux milieux forestiers	Avifaune d'intérêt communautaire liée aux autres milieux
			3110, 3130, 3140, 3150, 4010, 6410, 6430, 7150, 7210, 7230, 91D0, 91E0	4030, 6230, 6510, 9120, 9130, 9160, 9190	Triton crêté, Vertigo de Des Moulins, Ache rampante, Leucorrhine à gros thorax	Phragmite aquatique, Martin-pêcheur d'Europe, Héron pourpré, Hibou des marais, Butor étoilé, Grande Aigrette, Guifette moustac, Guifette noire, Cigogne blanche, Busard des roseaux (nidification), Cygne de Bewick, Aigrette garzette, Échasse blanche, Blongios nain, Mouette mélanocéphale, Barge rousse, Gorgebleue à miroir, Bihoreau gris, Balbuzard pêcheur, Combattant varié, Marouette ponctuée, Avocette élégant, Sterne pierregarin, Grèbe à cou noir	Engoulevent d'Europe, Cigogne noire, Pic noir, Pic mar, Bondrée apivore (nidification)	Grand Duc d'Europe, Busard Saint-Martin (alimentation), Faucon pèlerin, Pie-grièche écorcheur, Alouette lulu, Pluvier doré, Bondrée apivore (alimentation)
		Développement des bonnes pratiques agricoles permettant de limiter le ruissellement	0	0	0	0	0	0
		Développement des techniques alternatives dans la gestion des eaux pluviales pour réduire les inondations (chaussée « réservoir », noues, pavés drainants)	0	0	0	0	0	0
		Sensibilisation et information des habitants sur le risque de retraits et gonflements des argiles	0	0	0	0	0	0
		Accompagnement des communes lors de demande de catastrophes naturelles liées aux phénomènes de retraits et gonflement des argiles	0	0	0	0	0	0
4.2 Aménager le territoire en anticipant les problématiques du dérèglement climatique	Elaboration d'un PLUi	0	0	0	0	0	0	
	Accompagnement de la prise en compte des enjeux environnementaux dans les autorisations d'urbanisme, en réalisant un catalogue de prescription au cas par cas	+ / d ou i	+ / d ou i	+ / d ou i	+ / d ou i	+ / d ou i	+ / d ou i	
Axe 5 : consommer autrement	5.1. Gérer la production de déchet en privilégiant la prévention	Élaboration d'un Plan Local de Prévention et de Gestion des Déchets (PLPDMA)	0	0	0	0	0	0
		Développement du compostage	0	0	0	0	0	0
		Accompagnement d'une dynamique Zéro Déchet	0	0	0	0	0	0
		Amélioration de la qualité du tri sélectif pour une meilleure valorisation	0	0	0	0	0	0
	5.2 Développer des boucles d'économie circulaire pour réduire la consommation de matière	Création du démonstrateur de l'économie circulaire "PASSERELLE - circular interiors »	0	0	0	0	0	0
		Optimisation de l'aménagement du PEVELE PARC CANCHOMPRESZ (ressources, espaces, énergies)	0	0	0	0	0	0
		Réalisation d'un programme d'animations Pévèle circulaire	0	0	0	0	0	0

Axes	Objectifs stratégiques	Actions	Habitats d'intérêt communautaire humides	Habitats d'intérêt communautaire non humides	Espèces d'intérêt communautaire liées aux milieux humides (hors avifaune)	Avifaune d'intérêt communautaire liée aux milieux humides	Avifaune d'intérêt communautaire liée aux milieux forestiers	Avifaune d'intérêt communautaire liée aux autres milieux
			3110, 3130, 3140, 3150, 4010, 6410, 6430, 7150, 7210, 7230, 91D0, 91E0	4030, 6230, 6510, 9120, 9130, 9160, 9190	Triton crêté, Vertigo de Des Moulins, Ache rampante, Leucorrhine à gros thorax	Phragmite aquatique, Martin-pêcheur d'Europe, Héron pourpré, Hibou des marais, Butor étoilé, Grande Aigrette, Guifette moustac, Guifette noire, Cigogne blanche, Busard des roseaux (nidification), Cygne de Bewick, Aigrette garzette, Échasse blanche, Blongios nain, Mouette mélanocéphale, Barge rousse, Gorgebleue à miroir, Bihoreau gris, Balbuzard pêcheur, Combattant varié, Marouette ponctuée, Avocette élégant, Sterne pierregarin, Grèbe à cou noir	Engoulevent d'Europe, Cigogne noire, Pic noir, Pic mar, Bondrée apivore (nidification)	Grand Duc d'Europe, Busard Saint-Martin (alimentation), Faucon pèlerin, Pie-grièche écorcheur, Alouette lulu, Pluvier doré, Bondrée apivore (alimentation)
		Développement et massification de la démarche "Ecologie Industrielle Territoriale" (1ère phase : gestion collective des déchets en zone d'activité)	0	0	0	0	0	0
		Développement de la mutualisation de services auprès des entreprises	0	0	0	0	0	0
	5.3 S'engager dans une "agriculture et alimentation durables"	Réalisation d'une feuille de route sur l'agriculture et alimentation durable	0	0	0	0	0	0